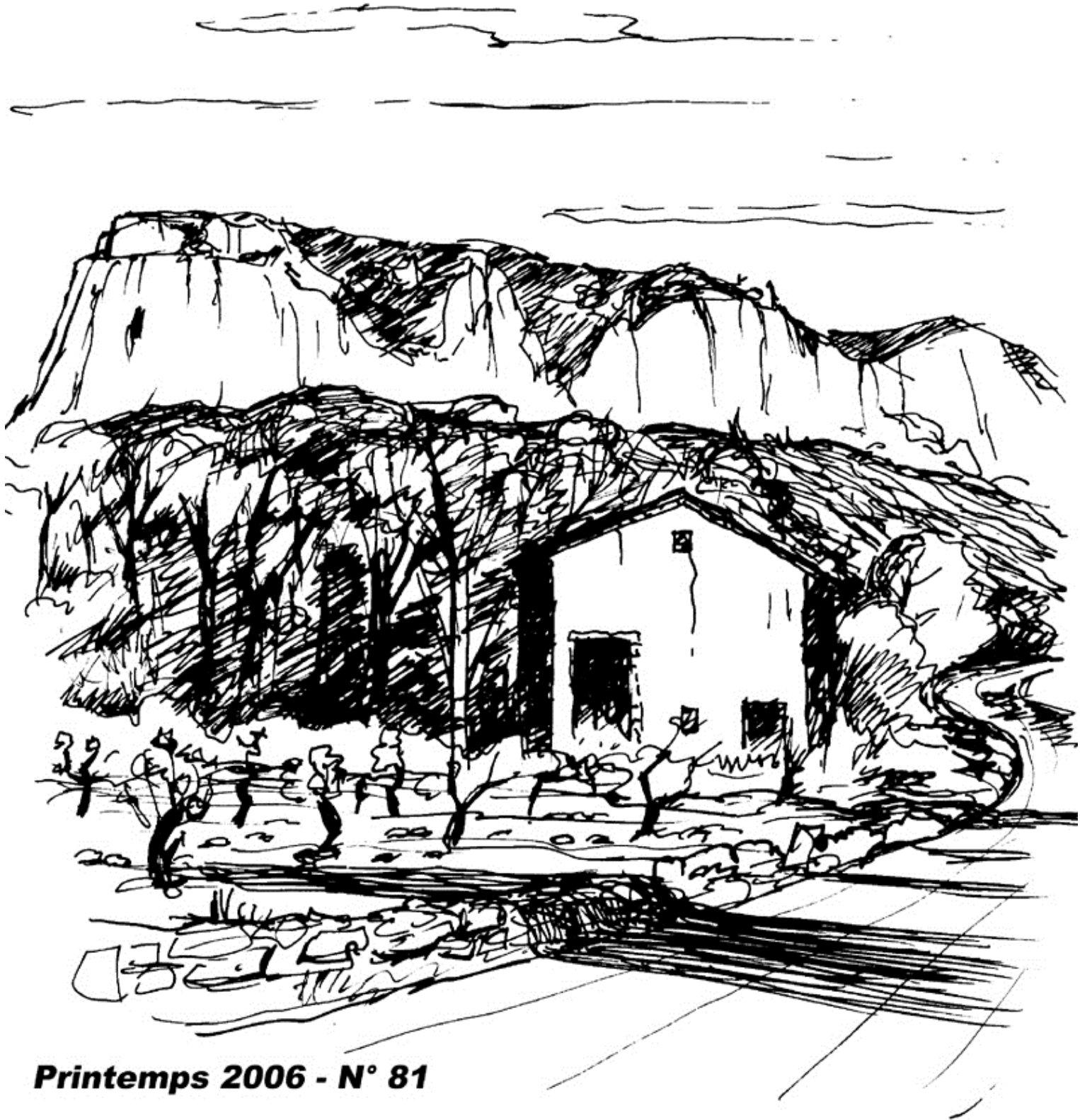


LO PUBLIÀIRE



Printemps 2006 - N° 81

Les trois mois qui séparent le N° 80 du N° 81 sont passés tellement vite que le moment de l'éditer nous a surpris.

Agonès, montrant ses habitants dans diverses étapes de leur vie, Montoulieu, exposant des images originales que présente la nature pour qui sait l'observer avec ténacité, St Bauzille avec son histoire, où quelques noms ont intrigué et amené beaucoup de questions, ont attiré de nombreux visiteurs, qui sont venus plusieurs fois pour ne rien manquer. Des rencontres, des discussions autour des panneaux entre familles, entre amis, et certains en partant ont demandé qu'un recueil de l'histoire de St Bauzille soit édité et une majorité nous a conseillé d'éditer la chronique dans le N° 81.

Une réussite qui est la meilleure récompense pour ces bénévoles au grand cœur qui ont créé et organisé ces expositions.

Une réussite qui nous fait oublier pour un moment des mots que nous assènent tous les jours les médias : barbarie, communautarisme, terrorisme, grippe aviaire....

"Lo Publiaire" joue son rôle de rassembleur, de vous rappeler ce passé sur lequel il faut planter les bases de l'avenir, car nous commençons à regarder les effets de ce modernisme bondissant avec circonspection.

Des associations ont été oubliées dans notre fascicule de présentation, comme prévu des pages du N° 81 leurs sont réservées.

"Lo Publiaire" reste la caisse de résonance des associations qui le désirent et confirme ainsi pour son vingtième anniversaire ses ambitions de vous distraire, de vous informer, de vous rendre service...

Le pot annuel du 18 mars, a accueilli les anciens et les nouveaux donateurs, leur générosité va nous pousser à nous surpasser encore. Réception animée par le groupe vocal du Foyer Rural dirigé par M. Francis MARTIN, qu'il faut féliciter. Ambiance chaleureuse, les discours officiels ont relevé la bonne santé du "Lo Publiaire" et exprimé des vœux de bonne continuation...

<i>Editorial</i>	2
<i>St Bau en chanson</i>	3
<i>Un anniversaire réussi</i>	3
<i>Les expos : Un franc succès</i>	4
<i>Au nom de la liberté</i>	7
<i>Poème : Echec au sommet</i>	7
<i>Plaidoyer pour la sieste</i>	8
<i>L'ADMR</i>	9
<i>Est-ce que ce monde est sérieux ?</i>	10
<i>Mots croisés</i>	10
<i>La vie, ce livre des VIES ...</i>	11
<i>Le micocoulier et ses différentes utilisations</i>	12
<i>Cueillettes diverses et variées</i>	13
<i>Le visiteur</i>	14
<i>Etape de la route du sel</i>	15
<i>St Bauzille et ses cafés</i>	16
<i>Une histoire de m ...</i>	18
<i>Mon chien ... il est gentil !</i>	19
<i>D'où vient l'eau, et où va l'eau de Saint Bauzille</i>	20
<i>Nouvelle brèves</i>	22
<i>Les travaux des Conseils</i>	23
<i>Agenda - Etat civil</i>	31
<i>L'Asphodèle</i>	32

Page de couverture

"Le Thaurac" dessin de Jean Suzanne

Reproduction interdite de tout ou partie de texte, sans l'accord écrit de l'auteur, édité dans le journal

"Lo Publiaire Sant Bauzelenc"

Lo Publiaire

(Association loi de 1901)
Rue de la Roubiade
34190 STBAUZILLE DE PUTOIS

Journal d'information trimestriel :
Agonès, Montoulieu, St Bauzille de Putois

- Président : Jacques DEFLEUR
- Composition : Thierry CELIE
- Rédac. : Signataires des articles

Prochaine parution
N° 82 Juillet 2006

Impression : Arceaux 49,
1027 rue de la croix verte, Montpellier

C'est beau Saint Bau

Depuis la Cardonille s'ouvre en
panoramique St Bauzille de Putois

Couchée dans son lit notre rivière verte ou
rousse

Accueillante, alanguie sous le soleil, si
douce

Chaude reçoit, canoës et gaules des fins
pêcheurs

Grouillant l'été comme des abeilles sur les
fleurs

Nos grands chasseurs super rambos ou
tartarins

Avec leurs chiens joyeux groupés en
pèlerins

Tous en kaki voyants fluos, gros godillots
Traquent sangliers, lièvres et lapins, et les
perdreux

St Bau, c'est beau que c'est beau l'Hérault

Et 1 et 2 et 3 et 4 et

*St Mecisse garde St Bauzille du haut de sa
croix*

*Et dans sa grotte, la demoiselle en pierre
porte Jésus, ave Maria*

Nos footballeurs, des caganis aux vétérans
Trempez comme des champions ou des
roqueurs vaillants

Montent et attaquent, ils driblent, ils taclent
et ils tabchent

Et s'il le faut, ils gagneront à la mailloche

Nos pétanqueurs, genoux fléchis, troussent
leurs manches

Après la sieste câline, joues roses sous les
arbres

Bien dans le rond, visent le petit, ils pointent
ils tirent

Lèvent les bras, et on les voit aux
championnats

St Bau, c'est beau que c'est beau l'Hérault

Et 1 et 2 et 3 et 4 et

*St Mecisse garde St Bauzille du haut de sa
croix*

*Et dans sa grotte, la demoiselle en pierre
porte Jésus, ave Maria*

Les autochtones dans les cafés place du
Christ

Gauche et droite unis, œntrés dans le pastis
Comme Pépone et don Camillo ou Raimu

dans Pagnol

Refont le monde et chacun vote pour sa
bagnole

St Bau, c'est beau que c'est beau l'Hérault

Et 1 et 2 et 3 et 4 et

*St Mecisse garde St Bauzille du haut de sa
croix*

*Et dans sa grotte, la demoiselle en pierre
porte Jésus, ave Maria*

Ce petit village où il fait bon vivre, c'est notre
Saint Bauzille,
Saint Bauzille de Putois



**Paroles
et musique**

**Francis
MARTIN**

Un anniversaire réussi

Samedi 18 mars 18h salle polyvalente. Beaucoup de personnes sont déjà là, notamment le groupe de chant du foyer rural avec son « coach » Francis Martin, son piano électrique, ses micros et ses partitions. A droite de la salle, quelques panneaux présentent un extrait de l'exposition qui a eu lieu du 3 au 5 mars. Les maires des 3 communes (ou leurs

représentants) sont là, avec le président de la communauté de communes, M. Rigaud. Et la fête du 20^{ème} anniversaire du Publiaire a commencé par une prise de parole de Francis Martin qui s'est présenté, a décrit son cheminement qui l'a amené à devenir l'animateur de ce groupe d'amateurs de chant et de musique et à conduire cette soirée qu'on n'est pas près d'oublier. Puis,

il a chanté « C'est beau Saint Bau », qu'il a créé en remerciement à l'accueil qu'il a reçu à son arrivée dans ce village. Et le concert a démarré, entraîné et soutenu par sa voix remarquable. Beaucoup de chanteuse et quelques chanteurs nous ont offert des chansons populaires, ensemble ou en solo, soutenus, parfois, par l'assistance, particulièrement

nombreuse et entraînée. On a entendu des œuvres de Félix Leclerc, de Brel, de Piaf et de beaucoup d'autres interprètes ou compositeurs de plusieurs générations. Bravo pour l'enthousiasme, le talent et la vivacité de toutes et de tous ceux qui nous ont fait ce beau cadeau.

Puis, le Président du Publiaire Jacques Defleur, en quelques mots, a rappelé le long parcours de cette publication locale qui, depuis ses origines, a toujours vécu grâce à ses bénévoles, avec le soutien de la population de nos trois villages. Puis Michel Issert, pour le maire de St Bauzille qui ne pouvait pas être là, a eu quelques propos chaleureux pour féliciter les acteurs du Publiaire et le talent des chanteurs du Foyer rural. Et il a invité tous les présents à l'apéritif. Pendant ce temps, le groupe de chanteurs, entouré de quelques fans, a repris son animation, pendant que les autres trinquaient à l'avenir du Publiaire. On y a même entendu quelques créations personnelles, dont notamment la « Complainte du Smicard » d' Anne-Marie Léonard. Et la soirée s'est doucement terminée dans l'allégresse et une particulière convivialité. Merci à tous les acteurs de cette fête particulièrement réussie.

Jean SUZANNE



Nous avons pu boire :

« l'élixir des chouans » :

Recette pour 5 litres de bon vin blanc

1 litre d'alcool pour fruits (40°)

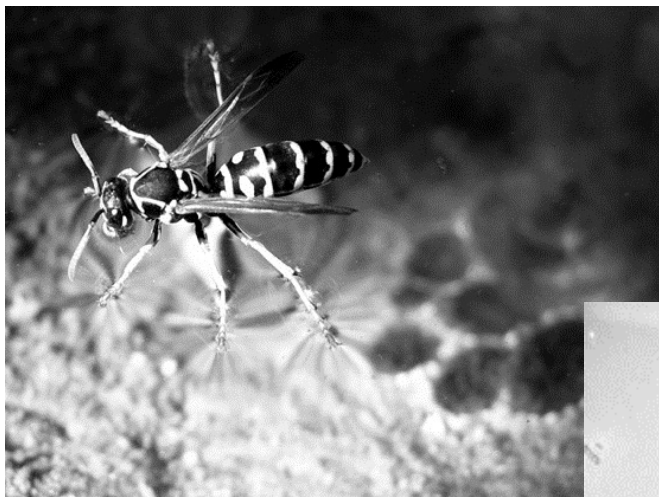
1 kg de sucre

16 gouttes d'amande amère

Mélanger le tout ; faire la veille pour le lendemain

Huguette SUZANNE

Les expositions du début mars . : Un franc succès



- Les insoupçonnés de la Garrigue :

Expo photos préparée par M. et Mme CALMET de Montoulieu. Des paysages, des insectes pris dans leur espace naturel .



La vie du village...

Au fil du temps :

Une expo photos sur la vie du village d'Agonès au siècle dernier

Quand la place du Christ n'existait pas : *Mme Catherine GAY PETIT a travaillé de longues années pour découvrir les origines de St Bauzille de Putois et son évolution à travers les siècles.*

*Si dessous et page suivante : chronologie des **références historiques** qui concerne la commune de Saint Bauzille (première colonne) et leur repère **histoire de France** (deuxième colonne)*

987-91 : villa Volpilaco (Voulpiac) mentionnée dans le cartulaire de Gellone	Hugues Capet roi de France de 987 à 996
999 : villa Pedoxinis mentionnée dans le cartulaire de Gellone <i>"infra terminum de villa que vocatur Pedoxinis"</i> 999 : La Plage mentionnée dans le cartulaire de Gellone	Robert II dit le Pieux (fils d'Hugues Capet) roi de France de 996 à 1031
1228 : parrachia sanctin Baudilii (paroisse de Saint-Baudille) cité dans le cartulaire de Maguelone 1228 : mansa de Lacosta (La coste) Le mouli (moulin vieux actuel) et le mas de La Coste sont mentionnés dans le cartulaire de Maguelone 1240 : sauzet et Favairolas (le mas de Banal) cités dans le cartulaire de Maguelonne 1240 : parrachia sancti Baudilii de Pesues (paroisse de Saint Baudile de Pésuès cité dans le cartulaire de Maguelone)	1215 L'évêque de maguelone, devient Conte de Melgueil et de Montferrand 1229 Le Languedoc rattaché au royaume de France Louis IX (Saint-Louis) roi de France de 1226 à 1270 ; Blanche de Castille, sa mère, régente de 1226 à 1236
1279 : parrachia sancti Baudilii de Pedusio (paroisse de Saint Baudile de Pédusio) cartulaire de Maguelone 1279 : "le moulin vieux" (pavillon actuel) est cité dans le cartulaire de Maguelone	Philippe III le Hardi (fils de Saint Louis) roi de France de 1270 à 1285
1289 : Le comte de Rodez vend sa seigneurie de Brissac (dont dépend saint-Bauzille) à l'évêque de Maguelone 1304 : Jean de Saussan, coseigneur de La Roque, reconnaît à l'évêque les terres qu'il possède dans la vallée d'Agonès. L'acte est signé <i>apud sanctum Baudilium de Pedussio, in claustro dicti loci.</i> (dans la claustre du dit lieu)	Philippe IV le Bel (fils de Philippe III le hardi) roi de France de 1285 à 1314

1567 : Saint Bauzely de Putueis (compoix, archives de St Bauzille) 1567 :confection d'un compoix à St Bauzille 1567 : un temple à St Bauzille (au nord du chevet de l'église)	Charles IX (fils de Catherine de Médicis) roi de France de 1560 à 1574 la Réforme en France Les guerres de Religions 1572 : Massacres de la Saint Barthélémy
1612 : construction d'un temple à St Bauzille (dans l'actuelle rue du temple) 1627 à 1645 : "le moulin vieux" (pavillon actuel) fonctionne.	Louis XIII (fils d'Henri IV) roi de France de 1610 à 1643
1647 : reconstruction du moulin de la coste (moulin vieux actuel) qui est en ruine 1654 : "<i>Saint Bauzille de Pethois</i>" ou "<i>Pethoys</i>" dans les actes notariés 1661 : démolition du temple de St Bauzille 1670 : construction d'un pont sur l'Alzon création du chemin neuf 1685 : le 13 octobre les Calvinistes (protestants) de St Bauzille abjurent leur religion dans l'église, en présence de l'évêque. 1700 : "le Pavillon" a remplacé "le moulin vieux" dans les actes notariés	Louis XIV (fils de Louis XIII) roi de France de 1643 à 1715 1685 (17 octobre) Révocation de l'édit de Nantes (interdiction aux protestants d'exercer leur culte)
1743 : confection d'un compoix à St bauzille : "Saint-Bauzille de Putois" L'orthographe s'est fixée. 1760-65 (environ) : plans de Saint-Bauzille de Putois (44 feuillets)	Louis XV (arrière-petit-fils de Louis XIV) roi de France de 1715 à 1774
1786 : plans de saint-Bauzille	Louis XVI (petit-fils de Louis XV) roi de France de 1774 à 1791 1789 révolution française
1836 : Cadastre napoléonien	Louis-Philippe roi des Français de 1830 à 1848
1865 : Le pont sur l'Hérault est ouvert à la circulation 1869 : Le cimetière (situé sur la place du Christ actuelle) est désaffecté. Création de la place du Christ. Nouveau cimetière sur la route de Montoulieu.	Napoléon III Empereur des Français de 1852 à 1870

L'émoi que provoque l'affaire Outreau, à laquelle s'ajoute aujourd'hui celle des caricatures, nous démontre encore une fois que les limites des libertés restent toujours un sujet sensible et à juste raison.

Les limites de la liberté individuelle, de la liberté de la presse bougent avec le temps et sont repoussées vers l'infini avec lenteur et ténacité... Leurs progrès ont laissé des traces, des vies ont été brisées à jamais...

La loi interprétée seulement pour sévir, sans faire intervenir les voix de la défense, sans entendre les cris des innocents, sans privilégier le principe de la présomption d'innocence n'est pas un progrès mais un recul vers l'inquisition... Ne pas laisser la place au doute malgré une intime conviction bien étayée, peut déboucher sur une erreur judiciaire aux conséquences indescriptibles. Ceci reste du domaine de nos élus et des magistrats, ils sont au pied du mur et doivent trouver des solutions...

Des millions de personnes prient pour une idéologie, vers un Dieu, ils n'ont certainement pas tort. Ils ne méritent certainement pas que l'on brise l'interdit de représentation de son visage. Peut-on tout se permettre au nom de la liberté de la Presse ?

Ridiculiser, pousser à l'extrême un travers, bousculer les interdits par la caricature peut faire rire, peut permettre de les assimiler et de prendre conscience qu'il faut les limiter.

Il existe un équilibre fragile entre le ridicule et l'irrespect. La décence, le bon goût méritent mieux.

Nous vivons une époque où

l'on tourne tout en dérision, on oublie les belles formules, les bons mots, pour laisser passer les mots crus qui peuvent fasciner un moment mais laissent un goût d'amertume.

A la finesse d'une phrase pleine de sous entendus, on préfère un mot trivial qui plonge tout de suite dans le réel sans cheminement intellectuel. Il faut choquer, il faut gagner du temps...

Là encore, la justice tranchera. En est-elle capable ? Faire la différence entre le blasphème et l'irrespect, ce dilemme est-il de son ressort ?

La liberté d'expression est nécessaire pour la transparence, pour la démocratie.

Tout doit être commenté et rendu public. Mais il existe la manière et cela est de la responsabilité de l'auteur. La caricature laisse un message que chacun interprète à sa

façon, soit avec humour si elle le mérite, soit avec haine si elle le permet.

Chacun est donc libre de l'ignorer si elle est blessante. Il reste la possibilité de l'attaquer en justice, si elle est offensante. Ce n'est pas toujours la meilleure solution car le mal est déjà fait. La justice ne peut que sévir, sans pouvoir rien changer. La sentence restera une piètre compensation et reportera une nouvelle fois l'affaire devant les médias.

Pour conclure, dans les deux cas du juge et du journaliste qui ont provoqué de telles conséquences, doivent rester des exemples à ne pas suivre et être commentés dans leurs écoles respectives.

Que chacun s'arrête aux limites déjà gagnées de haute lutte, la marge de manœuvre est assez large, et tout ira pour le mieux...

POEME

Echec au sommet

*Elle va avoir lieu, la rencontre au sommet,
De tous les chefs d'états, les têtes couronnées.
Ils dirigent nos vies, pauvres pions que nous sommes...
Parleront-ils de paix, d'amour, des droits de l'homme ?*

*Nous les avons élus, ceux qui sont au sommet
Et à leurs décisions, parfois, on se soumet...
Même si c'est à nous qu'ils doivent leur victoire,
Ils écrivent à eux seuls le cours de notre histoire.*

*Nous qui restons toujours tout en bas du sommet,
A leurs brillants discours, souvent, on s'en remet.
Pour rendre beaux et justes tous nos lendemains,
Suffit-il de sourire et de serrer des mains ?*

*Elle a enfin eu lieu, la rencontre au sommet !
De tous les présidents, les têtes enturbannées !
Sur l'échiquier où s'est joué notre avenir,
Nous sommes « échec et mat », sachons en convenir...*

Anne-Marie Léonard

Plaidoyer pour la sieste



Quand j'étais petit, je n'aimais pas la sieste : cette immobilité forcée, quand on a envie de bouger, de remuer, de s'ébattre. « Ne bouge pas. Ferme les yeux » ! Et là, de deux choses l'une : ou bien, très vite, les yeux « papillotent » et le sommeil anesthésie toute envie de s'agiter... ou alors, c'est l'enfer : « qu'est-ce que c'est cette bestiole qui me gratte le nombril ? »... « Où est-ce que j'ai laissé la trottinette ? Pourvu que le petit voisin ne me la fauche pas ! »... « Ouais ! Demain je casse la tirelire et je m'achète ... je sais plus quoi ! »... « Papa n'a pas encore vu le mot de la maîtresse... ça va barder ce soir ... »

Plus grand, plus question de sieste. A l'âge de l'école, du collège ou du lycée, c'est « 10h, au lit !... 7h debout »

Des fois, c'est beaucoup plus tard le soir, si les parents sont d'accord. Mais le matin, c'est toujours trop tôt. Alors la sieste... basta !

Un jour, on commence à travailler. Des fois c'est dur. Il faut se coucher tôt. Sauf le vendredi ou le samedi soir. Et même si on fait du sport, on laisse la sieste pour les vieux.

Sauf de temps en temps, après une ou plusieurs nuits trop courtes, un réveil trop matinal... et s'il n'y a pas de

copains à la maison... ou s'il fait trop chaud... ou s'il pleut... etc... à condition qu'il n'y ait pas de vaisselle à faire... ou que quelqu'un d'autre s'en charge.

Alors on s'allonge. On jette peut-être un coup d'œil sur le journal ou sur un livre. On ferme un peu les yeux... une minute... ou deux... ou trois... ou plus. On est bien. On n'est plus là. Et un léger ronronnement emplit la pièce. Ce n'est pas le chat. C'est une batterie qui se recharge. Au bout d'un certain temps (1/2 heure, 1 heure ou plus, c'est selon) on se réveille frais et dispos, et la vie reprend son cours.

La sieste est un allié précieux, l'été, quand les jours sont trop longs : une étape de repos au plus fort de la chaleur. Jadis, les travailleurs des champs l'appréciaient particulièrement. Elle était même obligatoire pour les jeunes qui n'en avaient pas envie, mais qui n'auraient pas tenu le coup jusqu'au soir.

Aujourd'hui, où c'est moins l'effort physique qui est demandé, qu'une tension continue au travail, mais aussi dans la vie courante, elle peut aider à se libérer du stress envahissant, que l'on soit étudiant, actif ou même retraité.

Mais, comme pour tout médicament, quelques précautions sont à prendre.

Par exemple, il ne faut pas qu'elle soit trop longue. D'où la nécessité de prévoir le réveil par l'appareil du même nom, ou par un tiers.

La préparation est importante : être allongé si possible dans un lieu calme le plus sombre possible, se détendre physiquement et psychiquement. Mettre de côté les soucis. Essayer de

penser à quelque chose d'agréable... ou à rien si possible (c'est le plus difficile mais le plus efficace). Au début, les images défilent à toute allure. Ne pas les retenir. Les laisser se mélanger, se fondre les unes dans les autres. Imaginer peu à peu un brouillard où tout disparaît progressivement. Tenir bon pour ne pas rechercher ce qui est parti et que, peu à peu, on oublie complètement.

C'est là le moment essentiel de la sieste. Celui où on ne pense plus à rien. Et on va plonger dans le sommeil. Et là, de deux choses l'une. Si la sieste se justifie par une fatigue physique exceptionnelle importante et qu'on a le temps, il faut lui laisser jouer son rôle réparateur et plonger. Si, au contraire, elle est une sorte de gymnastique contre le stress ou une habitude, quotidienne ou presque, alors l'essentiel est acquis et, juste avant de s'endormir, on peut se réveiller, l'esprit lucide, le mental ragaillard, la forme revenue.

Mais regardons-y de plus près. De nos jours, beaucoup de personnes recherchent des moyens d'échapper aux tensions perpétuelles de la vie moderne. Tout le monde est toujours pressé, il faut courir sans cesse, penser à un tas de chose à la fois, ne rien oublier, tout en essayant de ne pas perdre le nord. C'est parfois insupportable. Alors on essaie de « pratiquer » des méthodes diverses dites « naturelles » ou inspirées de religions orientales ou autres. Athées ou « croyants » se retrouvent dans cette recherche de la sérénité vers un absolu insaisissable mais régénérateur.

La valeur de la sieste, je l'ai

vraiment comprise lorsque je suis venu vivre à Saint Bauzille, à la retraite. Ce mot de retraite peut avoir plusieurs sens assez voisins, au fond, les uns des autres. Ça peut vouloir dire, à un certain âge : cessation de l'activité professionnelle. Ou encore : retrait par rapport aux activités

habituelles pour réfléchir, méditer ou prier hors du stress quotidien.

La sieste, ça peut être un peu ça. On se réserve un moment de la journée pour prendre du recul, se détendre, faire le vide dans sa tête et dans son cœur pour se libérer l'esprit et les nerfs... et ensuite

repandre le cours de la vie quotidienne avec, peut-être, un peu plus de souplesse, de lucidité, de calme, en un mot : de sagesse.

Jean SUZANNE

L'ADMR " PORTE DES CEVENNES" A ST BAUZILLE

Créée le 1er juillet 2005 l'Association locale ADMR "Porte des Cévennes" (Aide à Domicile en Milieu Rural) a ouvert un bureau administratif actuellement situé dans les locaux de la mairie de ST BAUZILLE.

L'association qui est membre de la Fédération Départementale ADMR de l'HERAULT a reçu l'agrément préfectoral QUALITE, elle est également conventionnée par le Conseil Général pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) l'aide sociale de toutes les caisses de retraite (CRAM, régimes publics, commerçants, etc...) ainsi qu'auprès de divers organismes comme par exemple les mutuelles.

Ses services s'adressent aux personnes âgées ou handicapées, aux familles, à tous les particuliers ayant besoin d'une aide, durable ou non, pour l'hygiène du logement, l'entretien du linge, la préparation des repas, les courses, la toilette corporelle (hors soins infirmiers), l'accompagnement de la personne pour l'aider dans sa vie quotidienne et surtout à rester le plus longtemps possible chez elle. D'autres services existent également tels que les gardes de jour ou nuit, gardes d'enfants, portage des repas, télé alarme. Chaque demande fait l'objet d'une étude à domicile

gratuite et confidentielle des besoins adaptés en fonction des situations de chacun.

Son secteur géographique de compétence s'exerce sur toutes les communes des cantons de GANGES, de CLARET, de ST MARTIN DE LONDRES et d'une partie de ST MATHIEU DE TREVIERS. Les habitants de ce secteur peuvent librement faire appel à l'organisme agréé de leur choix. Actuellement 150 personnes bénéficient déjà des services de "Porte-des-Cévennes" grâce aux 40 aides à domicile réparties sur le territoire.

A St Bauzille le développement de l'emploi a été spectaculaire puisque 7 aides à domicile de la commune travaillent déjà pour l'Association auprès de 18 personnes âgées. Avec l'arrivée du CESU (Chèque Emploi Service Universel) qui permet de prendre en charge une partie des frais, les déductions de charges sociales et la réduction d'impôt de 50 %, nul doute que le développement va se poursuivre car actuellement il n'y a aucune justification pour employer "une personne au noir" qui coûte plus cher, avec les risques en plus, qu'une personne déclarée et encadrée pour des raisons évidentes de sécurité.

Le secrétariat administratif est assuré par Virginie NOEL,

aidée de Corinne JOURNET assistante de secteur qui effectue les démarches à domicile pour les prises en charge. Les deux bénévoles à l'origine de la création de cette association locale ADMR, Mme France AFFRE et M. Léon GAMEZ, apportent leur concours dans les relations avec les familles, veillent sur le terrain à la qualité du travail, assurent la sélection des personnes recrutées et entretiennent les relations avec les différentes institutions (CLIC de GANGE S, CCAS, Conseil Général, mairies, etc...), avec les personnels administratifs, ils sont les garants d'un suivi de la qualité pour une aide de proximité adaptée aux besoins de chacun.

N'hésitez pas à faire appel à eux en cas de problème.

L'association remercie la municipalité et son maire M. CARLUY pour leur soutien apporté lors de cette création ainsi que pour le bureau mis à sa disposition.

Le bureau est ouvert au public tous les jours du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 00.

Tél. : 04.67.99.33.59

France AFFRE

« Est-ce que ce monde est sérieux ? »

Voilà qu'un beau matin, en me réveillant, je fus subitement empli d'un sentiment étrange, comme si tout autour de moi n'avait plus aucun sens.

Mon radioréveil se mit à déverser un interminable flot de nouvelles propres à affoler la population, à générer un vent de panique brutal.

L'effrayante **grippe aviaire** envahirait nos étangs, nos lacs, nos basses-cours, elle aurait même contaminé des tigres, un chat et bien évidemment la poule sur le mur qui picorait du pain dur, picoti, picota, de la belle info que voilà.

Veaux, vaches, cochons, chiens et humains pourraient à leur tour attraper cette grippe du poulet, volatile jusqu'alors fort apprécié des ménagères de moins de cinquante ans, qui peuvent le cuisiner en vingt minutes chrono, étant donné le profil élastique de ces chairs de poules adolescentes.

La vaccination générale risque d'être proclamée, réjouissant les laboratoires pharmaceutiques aux ambitions plus financières

qu'humanistes en promettant aux consommateurs que nous sommes, l'ingestion tout aussi facilitée d'antibiotiques et probablement du virus lui-même, soit disant inoffensif mais désormais indécélable à l'oeil nu chez l'animal vacciné.

Par la suite, je fus interpellé par un homme visiblement de forte corpulence, président de je ne sais qu'elle région, qui vociférait, injuriait quelques personnes lors d'une commémoration en relation avec une colonisation lointaine mais dont nous supportons encore tous les jours, les affres des humiliations subies.

Le journaliste aurait laissé entendre, que cet impétueux président souffrirait parfois, de crises **de septimanie aiguë**.

Enfin, le journal se termina heureusement pour moi, par cette extraordinaire découverte d'un ex ministre des transports propulsé ministre de l'éducation nationale, un peu comme si mon plombier devenait du jour au lendemain électricien.

Ce dernier aurait trouvé une solution infaillible pour lutter contre l'illettrisme, donc contre la délinquance et les milliers de voitures brûlées lors des dernières émeutes de banlieues.

Les méthodes de lectures globales, privilégiant la compréhension et le sens des phrases plus que la maîtrise simple du code, seraient la cause de ce déchaînement de violence. Un retour à des méthodes plus syllabiques telles que « **Le lolo de lala** » ou « **Le tutu de titi** » permettront à l'ascenseur social de fonctionner enfin, sauf quand celui-ci tombera en panne et que plus personne ne viendra le réparer.

Attention à la chute !

C'est alors que dans un sursaut citoyen, je décidai d'éteindre ce maudit radioréveil, de me pencher sur le rebord de la fenêtre et de lancer « **un coorico vengeur** ».

Mais peut-être suis-je déjà malade ?

VIDAL Christophe.

MOTS CROISES

Par Christian LECAM

HORIZONTAL

- A : Il est célèbre dans la filmographie de Marcel PAGNOL
B : Revue quelque peu coquine
C : Certains sont sacrés
D : Le Pic Saint Loup en est un de taille – Monnaie nordique
E : Donc, comblée
F : Initiales pour un crédit – Apparus
G : Plot sur le gazon – Roupille, dans la langue de Shakespeare
H : Dans le désordre, une ville de France, rouge et or – Célèbre villa toscane

VERTICAL

- 1 : Célèbre dans la filmographie de Marcel PAGNOL
2 : Il fait partie d'une grande Union
3 : Ils se font maintenant rarement à la main
5 : Apprécions
6 : Cours africain
7 : Natives de Copenhague
8 : N'est plus dehors - ... la suite
9 : Fait tort – Reçoit la poutre en maçonnerie

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A									
B									
C									
D									
E									
F									
G									
H									

(Solution page 31)

Vous trouverez désormais dans votre PUBLIAIRE la phrase du trimestre :

« Si l'argent ne fait pas le bonheur, rendez-le ! » Alphonse ALLAIS

La VIE, ce livre des VIES...

(Suite article du N° 75, page 7) Jacques DEFLEUR

Pour mémoire, la définition du dictionnaire : fait de vivre, propriété essentielle des êtres organisés qui évoluent de la naissance à la mort en remplissant des fonctions qui leurs sont communes malgré la différenciation des règles, des espèces et des individus...

Ajoutons la citation de VOLTAIRE : la conscience, le for intérieur est d'une autre espèce, elle n'a rien de commun avec les lois de l'état...

Fort de ces définitions, entrouvrons ensemble la porte qui nous entraîne vers nos différences... Large sujet qui prend toutes ses dimensions aujourd'hui, le lendemain des émeutes qui ont secoué nos banlieues et nos villages...

Parlons d'abord des plus évidentes, celles que nous recevons dès la naissance, les mensurations, les traits du visage, la couleur de la peau, le caractère... Celles-ci sont naturelles, dépendent de nos aïeux, il faut les assumer avec fierté, les dominer, et faire en sorte qu'elles deviennent notre force...

Chacun d'entre nous est une entité... Physiologiquement, personne ne se ressemble, même dans le moindre détail... L'A.D.N., par exemple, permet de reconnaître votre appartenance à une famille, mais vous individualise en poussant un peu plus loin les investigations scientifiques... Les empreintes digitales, c'est à dire, les dépôts de sueur laissés à travers les pores de la peau, quand vous touchez un objet avec vos doigts, sont aussi individuelles... Il ne s'est

jamais trouvé deux personnes possédant les mêmes empreintes digitales depuis un siècle, même des jumeaux...

Nos différences sont sources de progrès et d'enrichissement mutuel. Nous voulons tous les maintenir voire les amplifier... Quelle force nous guide à nous distinguer ainsi... ?

Nous ne pouvons agir directement sur ces différences innées, mais notre fierté nous pousse à les imposer, à prouver qu'elles sont finalement notre force. Certains les amplifieront avec leurs vêtements, leurs coupes de cheveux, leurs attitudes pour affirmer leur personnalité ou leur appartenance à un courant de pensée... Beaucoup d'entre nous n'aiment pas se fondre dans l'anonymat en suivant les traditions ou la mode, le recul ou l'étonnement des autres devant leur allure, les poussent à aller encore plus loin... Encore que parfois la mode semble baroque par rapport à la vie normale que nous menons...

Il faut ajouter qu'à la naissance, vous tombez dans un lit plus ou moins douillet, vous êtes dotés de capacités différentes, encore une fois individuelles qui seront exploitées à votre façon...

L'appréciation de la beauté, de l'art, de la force, de la manière de se vêtir, de s'exprimer est personnelle et régie par des critères mystérieux. Mais l'éducation reste encore un facteur essentiel qui peut diriger toutes ces sensations qui sont dictées par un sentiment

intérieur qui évolue en nous sans le savoir au cours de notre jeunesse. Les paroles de sagesse de nos parents semblaient tomber dans un puits sans fond mais finalement sont restées incrustées dans notre for intérieur... À tout cela, il faut ajouter un écheveau que tisse les circonstances, le hasard, la chance...

Nous évoluons toujours à travers nos différences, mais nous avons le pouvoir de les dominer, de les assumer pour nous permettre de vivre ensemble et surtout de rester utile... Un danger subsiste, tout de même, ces différences parfois trop accentuées peuvent être sources d'isolement, du fait du regard des autres qui se détournent. Et souvent se sentir isolé, pousse à se rapprocher d'un autre qui est dans le même cas, et une fois nombreux, se sentir plus fort et commencer des actions pour obtenir une reconnaissance de leurs différences... Quand ces actions dérivent vers la violence, la destruction des biens et des personnes, elles ne sont pas acceptables... Ces événements douloureux qui ont secoué les banlieues et nos villages sont le point de départ d'une réflexion générale et un appel à changer les attitudes de part et d'autre...

D'un côté l'indulgence et la compréhension de ces différences et de l'autre par moins d'agressivité et des efforts à accepter l'ordre et la loi générale...

Alors seulement, ces différences seront la piste d'élan pour une VIE juste et confortable pour tous...

Le micocoulier et ses différentes utilisations

Fabien BOUVIE



Parmi les arbres incontournables de notre région tels le chêne, le mûrier, l'olivier, le châtaignier ; le micocoulier reste une espèce emblématique de part sa taille imposante, sa longévité et son utilisation.

En languedocien, il est connu sous le nom de « Fanabréguier ».

Il peut atteindre plus de vingt mètres de haut, son tronc lisse et gris fait penser à la patte d'un éléphant. Il fait partie de la famille des ulmées, ses feuilles dentelées nous rappellent qu'il est un proche cousin de l'orme. Il existe au monde plus de quatre vingt variétés de micocouliers, certaines arbustives ou arborescentes. Dans notre région nous trouvons surtout le micocoulier de Provence que l'on appelle souvent à tort alisier ou fourquier. (Le véritable alisier étant le sorbier.)

Il produit des fruits gros comme des petits pois qui viennent à maturité vers le mois d'octobre. Ils sont comestibles à condition de les écraser entre deux pierres afin de briser leur petite coque.

Les grives, merles, tourdres et autres volatiles les affectionnent particulièrement, mais l'homme quant à lui n'en tire aucun profit alimentaire compte tenu de ses « microfruits » n'offrant aucune rentabilité.

On fabrique toutefois une liqueur à partir de ses baies appelée l'aigardent.

Il aime les terrains rocailleux, surtout le Midi de la France, utilisé pour son bois à partir duquel on fabrique divers outils. Les trois principaux sont encore employés de nos jours : la fourche de SAUVE, la cravache et le fouet de SOREDE dans les Pyrénées Orientales. L'origine des fouets et des cravaches remonte au XVII^e siècle, à cette époque où le cheval est le principal moyen de traction et de locomotion. Vers 1920 à SOREDE une fabrique va connaître une expansion rapide. De nombreux micocouliers sont plantés dans cette région, une centaine « d'ouvriers-fouettiers » travaillent à tresser des baguettes de micocoulier qui sont expédiées aux Etats-Unis (preuve que la mondialisation ne date pas d'hier!..)

Après 1945 le déclin de cette industrie locale évolue très rapidement avec l'arrivée des premiers tracteurs et véhicules motorisés en tous genre. Depuis les années 1980 les carnets de commande se sont à nouveau remplis grâce au nouvel engouement pour la chasse à courre, l'équitation sportive et de loisir.

J'aime bien, dès lors que c'est possible, partir humer un peu l'ambiance du terrain, être en contact direct avec les créateurs d'objets, d'outils, de constructions ayant une histoire, un passé, bref, discuter avec des gens

passionnés. Je me suis donc rendu à SAUVE au Conservatoire de la fourche. Il s'agit d'une association très dynamique qui se bat pour que perdure cette activité séculaire avec toutefois l'appui du Conseil Général du Gard. A mon arrivée les co-fondatrices de l'association étaient présentes (tout à fait par hasard d'ailleurs). J'ai donc pu recueillir un maximum d'informations, notamment par l'intermédiaire de l'aimable personne qui a guidé ma visite. Nos premiers pas dans les anciennes écuries réhabilitées en musée ont gardé leur caractère initial, nous pouvons aisément nous transposer deux siècles en arrière. Une agréable odeur de fumée accompagne notre parcours, les murs, la voûte sont enduits de suie. Rien d'étonnant car notre progression nous conduit à un atelier à l'intérieur duquel nous découvrons le four où des milliers de fourches ont pris la forme et bruni par l'action combinée de la chaleur et de la fumée. En face un local renferme tout un trésor d'outils anciens à rendre fou de jalousie un collectionneur passionné ! (si ce n'est pas un pléonasme) Il m'est impossible parce que trop fastidieux de retranscrire tout ce qui m'a été expliqué, au risque de vous lasser, mon article sera donc volontairement écourté.

Dans le prochain publiare je vous parlerai de la conduite et de la culture du micocoulier ainsi que de la fabrication des fourches de SAUVE.

Les fourches étaient bien sûr utilisées pour les travaux des champs mais également dans l'industrie lainière notamment pour sortir les laines des étuves à la suite du lavage. Les clubs hippiques et les haras la recherchent pour des

raisons de sécurité. Elle est également très appréciée en décoration, pour cet usage particulier des fourches plus petites sont produites et connaissent un réel succès.

Le bois de micocoulier était utilisé pour la fabrication d'autres objets. Les manches de faux, d'outils permettaient une bonne utilisation des fourches présentant des « becs » inutilisables ; Les colliers pour suspendre les sonnailles des moutons sont fabriqués à partir du

micocoulier. D'autres produits existent actuellement comme les bâtons de marche, les cannes pour les amoureux de la randonnée.

*Visite fortement conseillée
pour tous renseignements
04.66.80.54.46*

*P.S. : Le 28 mai à Sauve, fête
de la fourche et de la cerise :
30 producteurs - exposants*

**La Trinité, mi fraïre, es tamen
coumparadisso a-n-uno fourco,
a-un-uno poulido fourco, d'aquéli
fourquo de falabréguié que fan a
SAOUVO*.**

Frédéric MISTRAL

****La Trinité, mes frères est comparable
aussi à une fourche, à une jolie fourche,
de ces fourches qu'ils font à SAUVE.***

Cueillettes diverses et variées

Isabelle NOUVELON

A Saint-Bauzille, il est possible, sans prendre la voiture, d'effectuer des cueillettes diverses et variées. Je commencerai cet article par les cueillettes qui me permettent de ramener sur la table de la cuisine fruits, légumes et autres herbes. Et bien non, je ne parlerai pas de champignons !!!

Comment décrire la sensation qui m'envahit lorsque je me baisse pour ramasser des poireaux qui seront mangés en salade ou dans la soupe, de la menthe qui entrera dans la composition d'un taboulé ou sera transformée en sirop, des noisettes qui seront grignotées telles quelles ? Comment expliquer cette joie de saisir avec mes doigts mûres ou coings qui feront de délicieuses confitures ? A cet instant, je me sens faire partie intégrante de la nature, j'ai aussi l'impression de continuer une longue lignée humaine qui, au début de son existence, vivait de chasses et de cueillettes, à cet instant, souvent, m'envahit cette parole de sagesse gravée dans ma mémoire : « ... regardez les oiseaux du ciel, ils ne sèment ni ne moissonnent, ... , et votre Père céleste les nourrit » Matthieu 6-26 (même si ces

quelques fruits et légumes sont une maigre part de ma nourriture).

J'aime repérer les ronces qui donneront leurs fruits au mois d'août, je surveille les vignes qui sont traitées, pour éviter de cueillir des poireaux à proximité, je trouve dommage que tel pommier retourné à l'état sauvage soit si près d'une route. Je fais souvent de nouvelles découvertes : en 2005, ce fut celle des cognassiers : quelle joie de voir, au détour d'un chemin souvent parcouru, ces beaux fruits jaunes duveteux qui s'avèreront parfaitement sains et sans locataires.

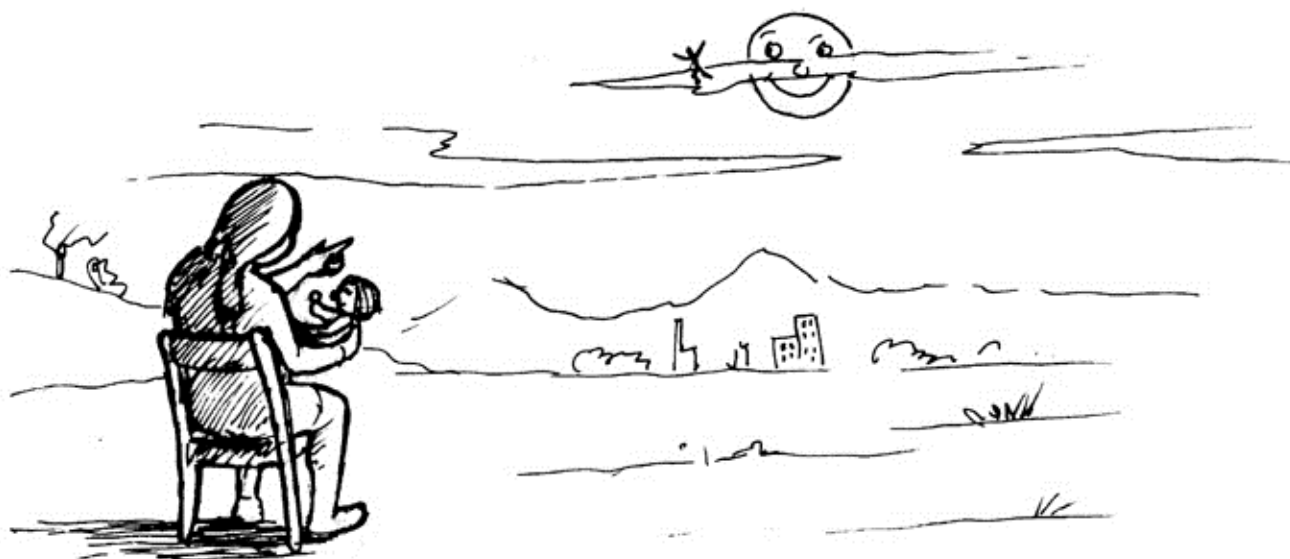
La nature saint-bauzilloise est aussi féconde en herbes médicinales, bien que mes connaissances en la matière soient assez limitées : thym, menthe, millepertuis, mauve etc.

Un autre genre de cueillette m'apporte aussi une certaine satisfaction. Bien sûr, je m'en passerai volontiers mais il se trouve qu'à chacune de mes promenades aux environs du village, je rencontre au moins un morceau de plastique si ce n'est un sac poubelle entier (si, si cela m'est arrivé, à quelques mètres d'un container ... peut-être s'était-il échappé d'un camion

poubelle ?). Alors au lieu de perdre mon temps en récriminations sans fin contre les personnes qui ne respectent pas leur environnement et le mien, je me baisse, je ramasse et je jette ces déchets dans la poubelle la plus proche. Et, oui, sans mentir, cela m'apporte la satisfaction de rendre à la nature sa propreté, c'est une forme de don que je lui fais, minime par rapport à tous ceux qu'elle m'offre. Les journées « Nettoyons la nature » sont bien utiles mais il en faudrait 365 dans l'année !!!

Enfin d'autres cueillettes sont particulièrement réjouissantes : celles que font mes yeux et mes oreilles ! Des images et des sons chaque fois différents. Le plaisir de découvrir une oliveraie fraîchement plantée, image qui me montre qu'à Saint-Bauzille, il n'y a heureusement pas que les maisons qui poussent !!! Le plaisir d'entendre un merle ou un écureuil qui râle parce que je l'ai dérangé !!!

Toutes ces cueillettes sont offertes à chacun de nous. Il suffit de tendre la main, de regarder et d'écouter avec attention ou plutôt, de tout son cœur.



Il était une fois... C'est une formule magique, une petite porte discrète qui, en général, est fermée. Il y a tant de chose dans la vie courante pour occuper notre esprit sans lui laisser un seul instant pour se poser une question toute simple : « Qu'est-ce qu'il peut bien y avoir derrière cette petite porte ? » pourquoi fatiguer ma cervelle à essayer d'imaginer par moi-même quand tout est servi tout cuit ? Je n'ai qu'à brancher ma télévision, mon ordinateur ou ma game-boy pour avoir toutes sortes d'images, de sons, d'actions fictives, pour éprouver des émotions faciles, des sensations fortes, sans avoir à les vivre vraiment.

Par contre le rôle du conteur n'est pas de faire les choses à la place de celui qui écoute. Il n'a comme outils que les mots qu'ils choisit, qu'on peut entendre même les yeux fermés. Mais on ne le peut pas si on ne fait pas le silence en soi, si on ne mobilise pas un organe interne auquel la vie moderne ne fait que très peu appel : l'imagination.

Alors voilà. Ami lecteur, si tu

préfères ne pas faire appel à cette imagination, la laisser dormir tranquille, ne va pas plus loin et tourne la page. Si, au contraire, tu es prêt à jouer le jeu, continue à lire et on va essayer, ensemble, de créer quelque chose qui n'existera que pour nous. Donc, revenons à cette petite porte et poussons-la.

Il était une fois... une jolie petite fille blonde aux yeux bleus comme ce ciel sans nuage qu'elle aimait tant regarder, comme si elle attendait que quelque chose, ou quelqu'un, en descende pour venir la voir. Elle avait peut-être 4 ans ou 5 ? Elle était assise sur sa petite chaise, dans le jardin, sa poupée sur les genoux. Sa maman, qui préparait le repas, est sortie de la maison, intriguée de son silence.

- Julie, où es-tu ?
- Je suis là maman.
- Qu'est-ce que tu fais ?
- J'attends.
- Tu attends quoi ?
- Je sais pas. Il va peut-être venir ?

La maman a souri en

secouant la tête d'un air entendu et est retournée à la cuisine, rassurée. Ce n'était pas la première fois que Julie l'étonnait par ses propos curieux. C'était une rêveuse. Elle aimait qu'on lui raconte des histoires et, déjà, parfois, quand elle était avec des enfants de son âge, elle en racontait.

Or, ce jour-là, on aurait dit qu'elle était en train de se faire un récit pour elle-même, immobile, silencieuse, son beau regard perdu dans le ciel immense, et fixé, un peu par hasard, sur un petit nuage blanc, isolé dans l'azur.

Un très léger sourire est apparu sur son visage quand, sur le bord du petit nuage, une minuscule silhouette s'est progressivement détachée, comme un discret moucheron sur une vitre de la fenêtre. Et le sourire ébauché s'est affirmé davantage et a éclairé tout son visage d'une large touche de bonheur.

« Enfin il est là » semblait-elle se dire ? Elle a posé sa poupée par terre. Et là-haut, le minuscule être céleste lui a fait un geste de la main

comme pour lui dire : « Un instant ! J'arrive » et il a disparu dans le blanc nuage, en même temps que, devant Julie toujours assise sur sa chaise, un petit garçon, tout vêtu de blanc, est apparu : « Tu vois, je suis là ».

- Je savais que tu viendrais, répondit Julie

- Qui te l'a dit ?

- Je sais pas. C'était dans ma tête. Moi, c'est Julie et toi, comment tu t'appelles ?

- Jean de la lune.

- Pourquoi de la lune ?

- Parce que c'est de là que je viens.

- C'est loin ?

- Pas trop. C'est papa qui m'a accompagné.

Julie regardait le ciel et aussi le rond blanchâtre au-dessus de l'horizon d'où il était venu.

- Quand même ! Ça fait bin.

Puis elle s'est levée, et ils sont partis tous les deux faire le tour du jardin. Elle lui a montré les belles fleurs que maman avait plantées, la cage aux lapins qui grignotaient une carotte et

aussi son tricycle qu'elle lui a fait essayer.

Maman, qui préparait la soupe du soir dans la cuisine, entendait son babillage et sourit : « Quel bagout ! Même toute seule, il faut qu'elle parle ».

Puis le ciel s'est un peu assombri de quelques nuages gris. Inquiet, Jean de la lune a dit « Il va falloir que je rentre, papa va venir me chercher »

- Déjà a dit Julie. Et il a disparu. Elle l'a revu là-haut, juste avant qu'il rentre dans son petit nuage. Alors elle est revenue s'asseoir sur sa chaise et a pris sa poupée sur ses genoux.

- Tu sais, il va revenir un autre jour. Mais il ne faut pas le dire. C'est un secret.

Et, en effet, Jean de la lune est revenu souvent la voir sans qu'elle en parle à personne.

Le temps a passé. Julie a grandi. Elle travaillait bien à l'école. Elle aimait qu'on lui raconte des histoires et elle aimait toujours en raconter, qu'elle inventait et qui plaisait

beaucoup à ses copains et copines. Mais elle ne parlait jamais des visites qu'elle avait reçues de Jean de la lune.

Puis elle est devenue une jolie jeune fille et a rencontré un beau jeune homme. Ils se sont mariés et un beau jour, ils ont eu un ravissant petit garçon qu'ils ont appelé Jean.

Et la maman de Jean lui raconte souvent l'histoire d'un petit garçon qui est descendu de la lune exprès pour jouer avec une petite fille de la planète terre. Et un jour, le petit Jean lui demande :

- Dis, maman ! C'est une histoire que tu as fait dans ta tête, pour moi... ou bien c'est une histoire vraie ?

La maman a hésité un instant. Puis elle a dit :

- Qu'est-ce que ça peut faire ? Peut-être que ça a existé réellement. Peut-être pas. Qui sait ?

Et Julie, devenue maman, ne le sait plus elle-même. La petite porte était refermée depuis déjà bien longtemps.

ETAPE DE « LA ROUTE DU SEL »

La route du sel est une randonnée unique en son genre: elle réunit principalement des chevaux mais aussi des randonneurs pédestres et vététistes.

Elle entraîne une organisation impressionnante : des camions, des motos, des voitures d'assistance, des animations et plus de trois cent participants ! Elle a été créée par Jean-Yves Bonnet, homme de cheval et maître cavalier. Elle relie la Méditerranée à l'Aveyron en suivant le chemin emprunté par les gens au Moyen-âge pour aller chercher le sel.

C'est une façon de voir le

tourisme autrement, entre redécouvrir la nature avec « les chemins verts » de l'Hérault et la culture avec les églises, châteaux et vestiges architecturaux que les randonneurs côtoient tout le long du chemin.

A chaque étape, la tradition de la remise du « sac de sel » se perpétue. Le village accueillant reçoit donc cette offre des participants, souvent accompagnés de personnalités proches du monde du cheval... Emotions et découvertes sont ainsi partagées entre randonneurs et habitants des lieux. Cette année, le 8 juillet, les

randonneurs, partis la veille de Lauret reprendront des forces à Montoulieu où tout sera mis en œuvre pour que leur halte soit la plus agréable possible. Dans la soirée, un spectacle gratuit aura lieu au théâtre de verdure réunissant ainsi les participants de « La route du sel », les gens du village et des alentours et les estivants.

Le lendemain, les randonneurs poursuivront leur chemin jusqu'à Saint-Maurice de Navacelle : « La route du sel » se terminera le 15 juillet, à Rodez.

Anne Marie Léonard

Un village sans café, sans son bistrot, est bien morose. On a pu le constater pendant plusieurs mois. La place du Christ et ses alentours étaient bien mortes à l'heure de l'apéro ou dans la journée. Les gens passaient devant les débris calcinés provenant du Café de l'Union. Grave incendie dont Isa et Didier, les sympathiques cafetiers, se sont sortis in-extremis, quelque peu intoxiqués par la fumée, mais ayant la vie sauve, ce qui n'a pas été le cas pour leur chien. Les dégâts ont été importants nécessitant la fermeture du café. Était aussi fermé le Café Glacier plus que centenaire, Rémy ne pouvant assurer son service. Fermé également le Café du Centre, François Caribent ayant pris sa retraite. Il y avait quand même un peu d'animation grâce à la présence de la Pizza André.

On ironise parfois sur le terme « piliers de bistrot » mais il faut spécifier que les cafés sont des lieux d'accueil, où l'on va boire un coup, comme l'on dit, je dirais plutôt prendre une consommation. On s'y rencontre entre copains, amis ou connaissances. Tout en sirotant une boisson, on discute, on se raconte les exploits de pêche, de chasse, en exagérant un peu certes, on est du Midi tout de même, c'est à celui qui racontera la meilleure. On s'affronte verbalement entre supporters de clubs différents, sur les prestations des équipes nationales de football ou de rugby. Les coupes du monde approchent. Les parties de pétanque officielles sont évoquées, celle que l'on aurait du gagner, mais perdues par malchance, en en rajoutant lorsqu'on a été vainqueur. Les plaisanteries fusent dans le bistrot, l'apéritif aidant, le ton

monte et certains clients ont un puissant organe vocal, « ils nous ensourdent » disent les moins bruyants. Les parties de cartes sont très animées avec les as de la belote. Cela vaut la peine d'être spectateur, elles ne se jouent pas à la muette, il y a un peu du Pagnol mais c'est correct, l'honneur de la victoire est en jeu. Dans le café, on peut aussi venir lire les journaux.

À la parution de cet article dans le Publiaire, je pense que Isa et Didier auront rouvert le Café de l'Union, que Rémy sera rétabli et se retrouvera peut-être derrière son comptoir.

Je voudrais rappeler quelques souvenirs concernant les cafés qui ont eu leur histoire à St Bauzille, et dont je me souviens un peu. Il y avait le **Café du Siècle**, presque en face de la rue du Temple, café tenu par un nommé Bonfils, je ne me rappelle pas dans quel ordre, il y eut ensuite Bauzerand et son épouse Finette d'Alban. Je me rappelle davantage de Caizergue dit « Bouneou ». La salle était grande, un grand rideau était placé derrière l'entrée du café. On y dansait souvent avant la guerre de 39-45. Il y avait des bals masqués, costumés, animés par un pick-up et un pavillon sonore souvent nasillard. C'était le rendez-vous des chanteurs locaux, qui nous paraissaient bien âgés, mais avaient de belles voix, interprétant les chansons de l'époque. Il y avait Calamonge, avec sa voix cavernreuse. Il disait : « je chante tellement bas que l'on ne m'entend pas ». Tous ces anciens aimaient bien fumer tranquillement la pipe. Le **Café du Centre** était situé, toujours avant la guerre de 39-45, dans la salle basse de la

maison Esparcel, aujourd'hui garage de Gilbert Issert, notre champion de pétanque. Dans cette salle, on dansait aussi à l'époque avec un tourne-disque. On a dansé avec le disque « récent » de l'époque : « Avec les Pom-Pom, avec les Pompiers ». Il y avait encore un Pianola, piano mécanique avec bande perforée qui se repliait. Ce Café du Centre, tenu par Marius Ricome et Mathildou s'est ensuite installé dans la Grand Rue. La salle était spacieuse, Marius y organisait des lotos à Noël, les lots étant de la volaille : dindes et chapons plumés, exposés bien en vue dans les vitrines. À chaque quine l'argent des cartons était ramassé. Marius disait les numéros en patois, y ajoutant un symbole. Le Café du Centre était le siège de la Diane St Bauzilloise, laquelle organisait les battues au sanglier, avec le fameux chien Turco. Il y avait moins de sangliers qu'actuellement, c'était un grand événement lorsqu'une bête était abattue. Elle était ébouillantée et rackée à l'abattoir. Marcel et Marguerite Caribent prirent en charge le Café du Centre, succédant à leurs parents, ensuite François et Colette Caribent, qui ont pris la retraite. Le **Café du Commerce**, situé en face de la Place du Christ, fut tenu par Léon Doumergue et sa femme Jeanne, ensuite par Aimé et Julie Tricou. Il y avait une grande marquise de protection. C'était l'arrêt des Autobus Départementaux. Les bagages étaient disposés sur l'impériale du véhicule. Il y avait le chauffeur et l'encaisseur qui passait de place en place. Il y avait une échelle derrière l'autobus pour pouvoir descendre les bagages de l'impériale, sur laquelle prenaient place,

parfois, des voyageurs courageux. Les autobus traversaient la rue du haut du village pour aller sur Ganges. Le Café du Commerce fut déplacé de la Place du Christ pour fonctionner dans la Grand Rue. Aimé Tricou y installa une table de ping-pong, il y eut des compétitions. C'était le siège de l'Union bouliste, jeu lyonnais. Aimé était orpailleur avec son frère Jean. Il était transporteur de colis, de la gare de Ganges à St Bauzille, avec une charrette adéquate, ensuite avec une camionnette. Le Café du Commerce n'eut pas de successeur. Le **Café Glacier**, plus que centenaire, avait pour cafetiers Arthur Gausserand et son épouse. Il y avait, là aussi, une marquise. C'était l'arrêt des autobus Coulet du Vigan et Hébrard. Emile et Jeanne Caribent furent les successeurs d'Arthur. Il y eut un P.M.U. pendant quelques années. À la belle saison, Emile installait des tables aux

abords de la Place du Christ. Rémy et Paulette Caribent ont assuré la continuité du Café Glacier. Le **Café de l'Union** avait pour cafetiers Julien Rouger et son épouse Clotilde. La salle, pas bien grande, accueillait une bonne clientèle tout de même. Le comptoir était minuscule, encombré d'un grand nombre de bouteilles. On ne pouvait servir au bar, alors les clients s'installaient paisiblement autour des tables, attendant qu'on les serve. Quelques anciens venaient jouer aux cartes après le repas de midi et buvaient leur champero. Au Café de l'Union, c'était l'arrêt des autobus Coustou de Brissac, avec sa fameuse corne avertisseuse Coustou... ou Coustou...ou. Il transportait les gens de Brissac et St Bauzille à Ganges. C'était un modeste autobus, l'on montait par le derrière du véhicule. Compan fut ensuite son remplaçant. Plusieurs cafetiers se sont succédés au Café de l'Union

qui, bien sûr, fut transformé intérieurement mais ne pouvait être agrandi. Il y eut Chassary, Camille Cabrilhac, Julienne et Gaston Verdier Rock, René Causse avec sa verve pour les histoires et ses connaissances météorologiques ; Alice toujours sur le qui-vive. Ce furent ensuite Bertrand et Dédée, Bertrand quelque peu goguenard mais généreux, Dédée d'une grande gentillesse. Ce fut enfin l'arrivée de Didier et Isa qui s'acclimatèrent rapidement avec leurs nouveaux clients.

Peut-être y a-t-il eu d'autres cafés. Il reste à souhaiter que le centre du village, avec la reprise d'activité des bistrots, retrouve une animation qui, certes, ne sera pas celle d'autrefois, mais permettra de se trouver à nouveau pour jouer, discuter et trinquer ensemble.

Louis OLIVIER



Une histoire de m...

ou : attention où vous marchez !



Le jour de l'inauguration de l'aménagement des berges de l'Hérault de Saint Bauzille en présence de M. Saumade, alors président du conseil général, une dame a voulu le contacter sur place, juste après son discours, pour lui dire à peu près ceci : « j'espère que, dans ce parc, on n'interdira pas l'entrée des chiens ! »

M. Saumade n'avait pas répondu. Sans doute parce que ce n'était pas à lui de le faire mais probablement à l'autorité locale, à savoir la mairie. Il y a de cela environ quinze ans. Depuis, personne n'a répondu non plus. Et aujourd'hui, si la dame en question est encore là, elle peut constater qu'on n'a jamais interdit l'accès des chiens sur les berges de l'Hérault... la preuve !

En effet, si vous vous promenez dans ce magnifique « parc public » dont les saint-bauzillois peuvent être fiers, vous avez tout intérêt à cesser souvent d'admirer son bel environnement naturel et à baisser les yeux et vérifier l'endroit où vous allez poser le pied par terre. Sinon vous risquez de le mettre sur quelque chose de visqueux, mou et collant qui va s'incruster avec ténacité dans

le relief de vos semelles et dont vous aurez un mal de chien (pardonnez le mot) à vous débarrasser.

Encore pire serait votre embarras et votre mécontentement si la même aventure arrivait à votre petite fille de trois

ans, que vous avez amenée là pour donner à manger aux canards, ce qui justement est arrivé à l'auteur de ces lignes et l'a amené à les écrire.

Encore, sur le sol du chemin, le risque est limité : le piège est plus visible sauf s'il est un peu défraîchi et trop ressemblant aux cailloux. Par contre, dans l'herbe, la détection de ce succédané (plus pacifique quand même) de la mine antipersonnelle, est beaucoup plus difficile. Ne laissez pas courir vos petits enfants sans une surveillance étroite qui risque de ne pas suffire pour éviter l'accident. En plus, pour s'éloigner d'un obstacle repéré, votre petite fille, ou votre petit garçon (ce n'est pas une question de sexe !) peut très bien en écraser un autre, plus discret. À moins que cela ne vous arrive à vous-même qui avez relâché votre propre (on peut le dire !) surveillance.

Ajoutez à cela qu'on n'a pas toujours sous la main ce mouchoir en papier si utile dans cette situation extrême, qu'on risque d'étaler la marchandise sur les vêtements ou même de s'en barbouiller les mains. Et là, une crise d'hystérie n'est pas totalement à exclure.

Une telle aventure est donc

possible tout le long de cette belle promenade. Et même ailleurs, dans les rues du village, sur les trottoirs ou la chaussée, sur les lieux de passage les plus fréquentés comme dans les endroits les plus retirés, les rues les plus étroites ou le Chemin neuf lui-même.

Et cela depuis des années et des années.

Outre les désagréments qu'on pourrait dire « hygiéniques » il y a eu même des accidents dus à des chutes sur un sol pollué trop « grassement ». Cela a provoqué des colères, des insultes, parfois des disputes. Et même des actes beaucoup plus graves et condamnables comme du poison dans des débris de nourriture déposés intentionnellement sur la voie publique pour éliminer ces bêtes défécatrices mais innocentes.

Certes, dans la vie locale, il y a d'autres problèmes beaucoup plus graves, comme la sécurité routière, qui demandent des solutions souvent difficiles à mettre en œuvre.

Dans le cas évoqué dans cet article, c'est, évidemment au niveau de la responsabilité personnelle des propriétaires de chiens (ou de chats ?) errants que se situe, en priorité la solution. Les uns tiennent leur chien en laisse comme, je crois, le leur demande la loi. Quand ils sortent avec leur animal, ils ne lui laissent pas faire ses besoins n'importe où. Parfois même ils se munissent d'un sac en papier pour ramasser ses excréments et les faire disparaître dans la poubelle la plus proche. Mais ce n'est pas le cas de tout le monde.

Les autres trouvent tout naturel de laisser « faire » (dans les deux sens du terme) leur « chou-chou » où il veut avec ou sans la compagnie de leurs maîtres, alors qu'ils n'auraient pas la même tolérance avec leurs propres petits enfants.

Alors quoi faire pour cesser d'être em... ?

Regardons dans d'autres agglomérations. A Ganges par exemple, qui connaît le même problème, une association « L'Agantic » organise une action avec la population elle-même pour le résoudre. Ailleurs, il y a des emplacements réservés et contrôlés, ou des distributeurs de sacs pour récupérer les crottes de nos amis canidés. J'ai même vu, dans le panneau d'affichage d'une mairie, le texte d'un arrêté mentionnant le montant de l'amende prévue pour tout propriétaire de chien qui ne respecterait pas les règles (mais je suppose que si notre mairie en faisait autant, ça déclencherait un scandale chez un certain nombre d'électeurs).

Bien sûr, le but de cet article

n'est pas de faire une leçon de morale, ni d'encourager les polémiques, ni de culpabiliser tel ou tel de nos concitoyens. D'autant plus, il faut le reconnaître, qu'avoir un chien est, pour beaucoup, une aide précieuse pour supporter une solitude forcée, un handicap, un isolement pénible, un défaut d'affection, etc... C'est aussi l'expression tout à fait légitime de l'amour qu'on peut porter à une bête qui vous le rend bien. Un chien est, à 100% ou presque, la garantie d'une amitié sans faille, d'une fidélité à toute épreuve ce qui, hélas, n'est pas toujours le cas chez les humains. Ceci dit pour qu'on ne vienne pas, suite à cet article, me faire le reproche déjà entendu : « Oh ! Vous, vous n'aimez pas les bêtes ! ».

J'espère seulement attirer l'attention des lecteurs sur le fait que, vivre ensemble suppose que chacun soit soucieux des conséquences de ses choix de vie personnels sur la manière de vivre des autres. C'est sans doute la clé de la plupart des problèmes de notre société, les plus importants comme

l'exploitation de l'homme par l'homme (cette honte hélas universelle et intemporelle) ou les plus secondaires comme le non respect de la propriété du sol où marche mon voisin.

Jean SUZANNE

P.S. : cet article a été écrit courant février. Je ne savais pas, à ce moment-là, que ce sujet figurerait à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Celui-ci a eu lieu le lundi 13 mars et je me suis fait un devoir d'y assister. Plusieurs sujets ont été traités, bien entendu, y compris le problème de la divagation et des défécations des chiens sur notre commune. J'y ai appris qu'il existait depuis 1977 et même avant, des décrets interdisant aux maîtres des chiens de leur laisser fouiller les poubelles, souiller les lieux publics, etc, etc... avec sanction à la clé. Une longue et pittoresque discussion a eu lieu entre les élus municipaux qui a débouché sur le vote d'un texte pour réactualiser ce problème, y porter remède et même prévoir des pénalités pour les contrevenants. Espérons que ces bonnes intentions, contrairement à ce qui a eu lieu dans le passé, seront suivies d'effets concrets et que la population de notre commune ira dans le même sens.

Mon chien... il est gentil !

Isabelle NOUVELON

« Ne vous inquiétez pas, il est gentil ». Cette phrase, c'est comme « Je vous trouve très beau » dans un film récent !!! Elle arrive systématiquement dans la bouche du propriétaire de chien s'il vous sent un peu réticent face à son animal familial et à condition que ce dernier ne soit pas en ballade à des centaines de mètres de lui !

Bien souvent, effectivement, les chiens sont gentils. Cela n'empêche pas qu'ils peuvent gentiment vous sauter dessus, alors que vous portez un bébé ou que vous êtes fragile sur vos jambes, pour

vous dire bonjour. Ils peuvent aussi venir donner gentiment un grand coup de langue à votre enfant haut comme trois pommes...

Quant à traverser le Chemin neuf au risque de créer un accident, cela n'a rien à voir avec la gentillesse ou l'agressivité, l'enquête de police ne recherchera pas si le chien avait l'intention malveillante de provoquer l'accident, mais la responsabilité de son propriétaire sera sans aucun doute engagée !!! Et la fouille des poubelles qui laisse nos rues dans un état d'hygiène

déplorable peut aussi être pratiquée très gentiment !

Par contre, un chien gentil peut changer brusquement de comportement vis-à-vis d'un de ses congénères et il est malheureux que les propriétaires de chiens respectueux qui tiennent leurs animaux en laisse soient embêtés à longueur de promenade par les chiens libres de tout lien.

Enfin, certaines personnes ont peur des chiens, qu'ils soient gentils, méchants, gros, petits, etc., et ces personnes ont droit au respect, comme tout le monde.

D'où vient l'eau, Et où va l'eau De « Saint-Bau » ?

La classe de CM1 de l'école du Thaurac a travaillé sur l'eau de Saint-Bauzille : l'eau potable que nous consommons et les eaux usées que nous rejetons.

L'eau est indispensable à la vie et nous savons que nous risquons d'avoir des problèmes d'eau dans les années à venir.

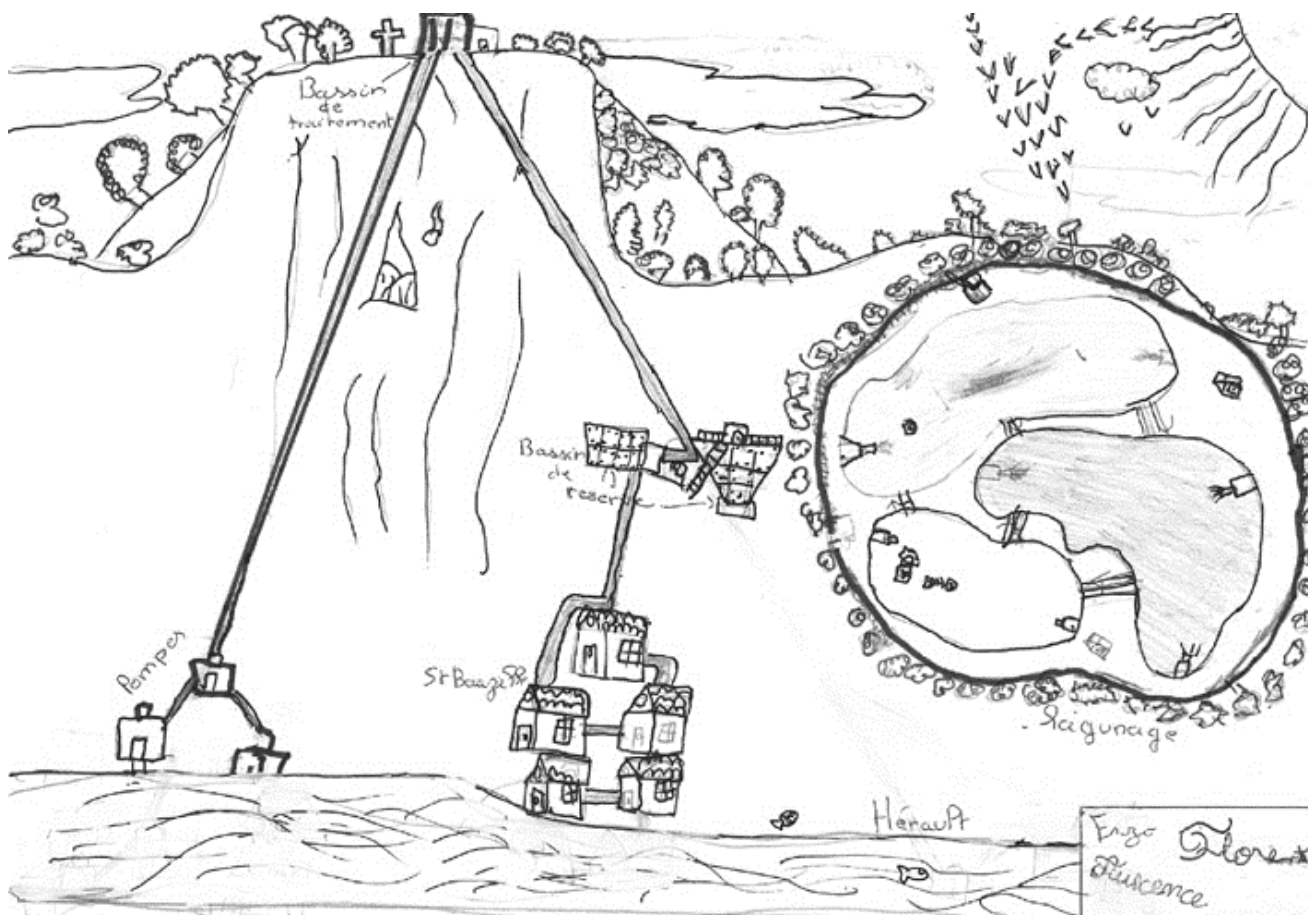
L'eau que nous utilisons à Saint-Bauzille vient d'une nappe phréatique dans le lit de l'Hérault. Cette nappe est alimentée par plusieurs sources. L'eau est « aspirée » par deux pompes qui se trouvent près de l'Hérault, sur la route de Ganges, en face de la colonie. La puissance de ces pompes permet d'envoyer l'eau dans un bassin de traitement qui se situe sur la route de la grotte des Demoiselles. L'eau de ce bassin est traitée avec du chlore qui élimine les bactéries, ce qui la rend potable.

L'eau traitée part ensuite dans deux bassins de réserve, où elle est stockée avant de repartir dans les maisons du village pour y être utilisée. Les bassins de réserve sont construits

en hauteur (au-dessus du centre pleine nature) pour qu'il y ait assez de pression dans toutes les maisons du village, même les plus lointaines. Ils contiennent respectivement 600 et 300 m³ d'eau.

Dans nos maisons, nous rejetons l'eau après usage, on appelle cela les eaux usées (les toilettes, les douches, les bains, les lessives...). Les eaux usées contiennent des saletés, des microbes, des produits chimiques... donc nous devons les traiter avant de les rejeter dans la nature. Les eaux usées sont évacuées dans des canalisations qui partent à la station de relevage, située près de l'Hérault. Celle-ci permet d'envoyer les eaux usées vers la station de lagunage située plus en hauteur.

Les eaux usées rejoignent la station de lagunage, qui est constituée de trois bassins, dont deux seulement sont utilisés en ce moment. Le troisième bassin servira probablement dans quelques années, si le nombre d'habitants de St-Bauzille augmente.

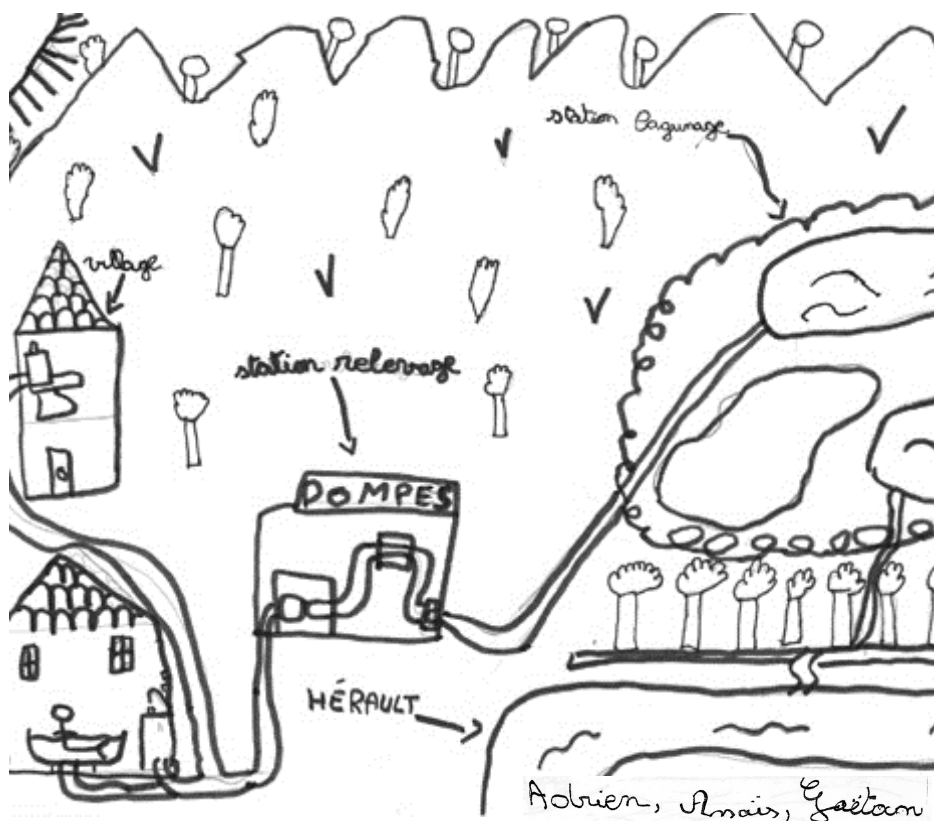


L'eau arrive dans un premier bassin, où elle reste trois mois environ.

Ce sont des bactéries qui détruisent les déchets, avec l'aide de la chaleur du soleil et de l'oxygène. C'est pour cela que les bassins doivent être étendus mais pas trop profonds (environ 1,20m).

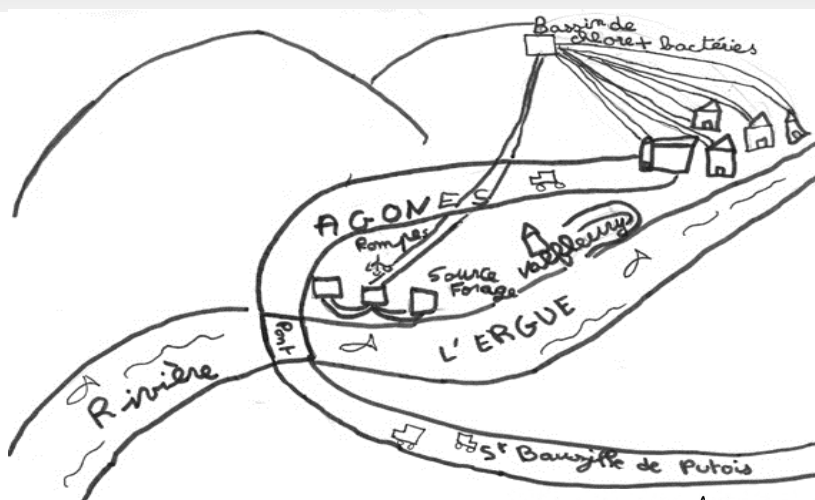
L'eau s'écoule ensuite dans le second bassin où d'autres bactéries prennent le relais. L'eau y reste environ un mois, puis sort par un tuyau et coule jusqu'à un champ d'épandage, situé plus bas que les bassins. Elle s'infiltre dans la terre.

Elle finit son voyage dans l'Hérault, purifiée mais non potable.



L'eau d'Agonès vient d'une source où on a fait un forage. A l'aide de pompes électriques dans la station de pompage, on monte l'eau dans un grand réservoir qui se trouve plus haut que les habitations à desservir. C'est dans la station que l'on traite l'eau à l'aide de distributeurs automatiques de chlore pour la rendre potable. Régulièrement la "S.A.U.R" vient prélever un échantillon d'eau pour l'analyser. Le résultat est envoyé à la Mairie et affiché au panneau municipal.

Et à Agonès ?

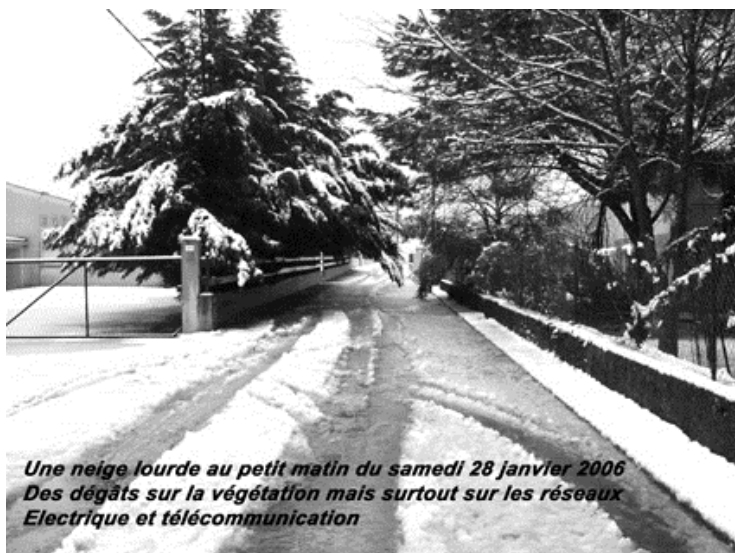


Quelques conseils utiles pour économiser l'eau :

- ▶ Equipez- vous d'un système « stop-douche »
- ▶ Installez un réducteur de débit à tous vos robinets
- ▶ Servez-vous des deux bacs pour la vaisselle, ne laissez pas couler l'eau
- ▶ Attendez que la machine à la laver soit pleine ou utilisez le mode économie ou demi-charge
- ▶ Placez une brique ou une bouteille en plastique remplie de gravier dans votre chasse d'eau classique pour réduire sa contenance
- ▶ Attention aux fuites cachées des canalisations dans les murs Pour vérifier, comparez les chiffres du compteur avant de partir le matin et à votre retour



Les enfants de l'école du Thaurac se sont attardés devant les expositions prolongées à leur attention ce lundi 6 mars 2006



Une neige lourde au petit matin du samedi 28 janvier 2006
Des dégâts sur la végétation mais surtout sur les réseaux
Electrique et télécommunication



Beaucoup de monde pour le carnaval
Ce samedi 25 mars

- **L'association Sports Culture Jeunesse du Thaurac** présidée par M. Nouredine ZOUAOUI a changé de siège social, il est maintenant domicilié à Ganges. Il s'est occupé pendant 10 ans du Centre aéré. Ses actions sont reprises par l'Office Inter Municipal des communes d'Agonès, Montoulieu et St Bauzille de Putois depuis début 2006. Pour tout renseignement s'adresser : 04.67.73.37.68.

- **Concert à la salle Polyvalente** le 18 février organisé par AD'AUGUSTA. 700 personnes ont assisté aux récitals de 10 groupes musicaux et à la représentation de l'école du cirque PROP-TIMBANQUE. Tout s'est bien passé, dans une bonne ambiance.

- **Carnaval** : beaucoup de monde, de nombreux déguisements, des chars, de la musique ont sillonné les rues de notre village. Monsieur Carnaval a bien résisté aux flammes, mais il est tombé en cendre en donnant rendez-vous pour l'année prochaine. Un goûter a été offert par le Foyer Rural aux nombreux enfants présents. Félicitons les organisateurs, les bénévoles et tous les participants.

- **Isa et Didier** ont vu avec beaucoup de joie les travaux de réfection s'achever. Le café de l'Union est enfin ouvert, cadre très agréable, à la grande satisfaction des clients.

- **Un office notarial** est ouvert en face de la pharmacie, par Maître Robert CARRERAS.

Consultations : Lundi et mardi après-midi :
Renseignement : 04.67.59.70.55.

- Le 5 avril, salle polyvalente s'est déroulée **une compétition de judo** organisée par M. François POTTECHER;

Présents : Mmes AFFRE F ; ALLEGRE M.A ; LAMOUREUX C ; TONADRE M. ; MM. CARLUI R ; ISSERT M ; CIGUT G ; BRESSON J ; ALLE O ; MISSONNIER R ; REBOUL F ; REY B ; MARIN N.

Absents : MARTIAL Vorina (procuration à REY B) ; OLIVIER Dominique (procuration à ALLE O)

I DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION AU SIVU DU MASSIF DU BOIS DE MONNIER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles, dont la commune est titulaire par substitution au département.

Ce droit a pour objectif la préservation de la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels, et leur ouverture au public.

De par son impact environnemental, son intérêt faunistique et floristique et ses réserves en eau dans le sous sol le Massif du Bois de Monnier constitue un élément essentiel de notre patrimoine naturel qu'il est important de protéger et de mettre en valeur.

A ces fins, un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique a été créé par arrêté préfectoral en date du 13 juin 2005 entre les communes de Ferrières les Verreries, Montoulieu et Saint Bazille de Putois, et dispose notamment de compétences en matière d'acquisitions d'immeubles.

Il précise que l'article L.142.3 du Code de l'Urbanisme indique que la Commune peut déléguer ce droit à un établissement public de coopération intercommunale y ayant vocation en accord avec celui-ci.

Aussi afin de permettre la réalisation de ces objectifs, il est nécessaire de déléguer le droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles au SMU du massif du Monnier, pour les parcelles incluses dans le périmètre d'action du SIVU.

Monsieur le Maire propose

- 1- de déléguer le droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles pour les immeubles listés et compris dans le périmètre d'intervention du SMU,
- 2- d'autoriser La Présidente du SIVU à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délégation.

Le Conseil à l'unanimité, accepte ces propositions.

II PERSONNEL

Monsieur le Maire propose la transformation de plusieurs emplois afin que les agents concernés puissent bénéficier

1) d'un avancement de grade au titre de la promotion interne en transformant le grade d'agent de maîtrise qualifié en agent de maîtrise principal.

2) d'une promotion suite à la réussite à un concours en transformant le grade d'agent d'entretien en agent technique.

3) d'un reclassement dans le grade qui correspond le mieux à la fonction en transformant le grade d'agent administratif qualifié, en agent du patrimoine.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'emplois supplémentaires mais d'une simple transformation de postes qui seront occupés par les agents en place actuellement.

Ces créations seront effectives à compter du 1^{er} janvier 2006.

Le conseil accepte à l'unanimité ces propositions.

III VIREMENT DE CREDITS

Sur le budget eau assainissement, les crédits prévus à certains articles étant insuffisants il convient de régulariser comme suit :

C/637 : Taxes et redevances : - 5000

C/673 / Titres annulés : + 5000

Le Conseil approuve à l'unanimité.

IV SECURITE DANS LE VILLAGE

Le conseil municipal, sensible aux délits qui perturbent la vie du village depuis trop longtemps souhaite mettre en place des mesures afin que ces désordres cessent.

Les adjoints se sont réunis auparavant afin de réfléchir aux solutions possibles.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1) de faire de la communication et de l'information

- en demandant une audience au chef de la Brigade de Gendarmerie de Ganges pour l'informer qu'un courrier va être adressé au Préfet par lequel le maire fera part des problèmes qu'il rencontre sur la commune – une copie de ce courrier lui sera remise.

- En informant la population que s'il n'y a pas de dépôt de plainte après un délit, il n'y aura aucune intervention

2) de renforcer le pôle sécurité de la commune en demandant un agrément pour un autre agent

3) de créer une police intercommunale.

Les deux dernières solutions s'avérant compliquées, voire impossibles à mettre en place, le Conseil Municipal décide d'adresser un courrier au Préfet après avoir rencontré le chef de Brigade de Gendarmerie. Il mandate le maire à cet effet.

IV ECOLES

A – Le nombre d'élèves de l'école du Thaurac étant en augmentation constante, il convient de réfléchir à une solution pour l'agrandissement de l'école actuelle.

Plusieurs pistes ont été explorées par la Commission chargée des affaires scolaires et ont été présentées au dernier conseil d'école par Monsieur Oscar ALLE.

1) construction sur le terrain existant plus partie de la

vigne qui jouxte ce terrain.

2) acquisition d'un terrain à la Plantade.

3) lancer une DUP sur une vigne située derrière le bâtiment neuf.

4) la commune de Montoulieu propose un terrain

5) installation à l'école privée.

Le conseil d'école a donné la préférence à l'acquisition d'un terrain à la Plantade.

Le Conseil Municipal quant à lui examine les différentes possibilités :

1) le Conseil se range à l'avis des parents et des instituteurs qui considèrent que cette solution réduirait l'espace de la cour de façon trop conséquente.

2) actuellement il n'y a pas de desserte suffisante pour installer une école et les différents projets d'aménagement qui vont créer cette voirie vont être trop longs à se réaliser.

3) une demande d'évaluation va être faite au service des Domaines, pour une la vigne située derrière l'école. Cette évaluation servira de base de négociation avec le propriétaire. Si la négociation n'aboutit pas, une DUP sera lancée. Cette solution aurait l'avantage de conserver les écoles groupées.

4) cette solution imposerait un transport scolaire. A éviter.

5) cette possibilité serait soumise à plusieurs conditions, à savoir :

- Arrêt de l'activité de l'école privée

- Accord du conseil d'administration de l'association gestionnaire

- Acquisition des bâtiments ou bail à long terme.

Le conseil municipal, après réflexion, choisit la troisième solution et mandate le maire pour mettre en œuvre toutes les démarches administratives nécessaires à cette acquisition, sans éliminer la cinquième solution.

B – ETUDES SURVEILLEES :

Elles seront reconduites en 2006 comme pour l'année 2005, sur une base de 15 élèves. Si l'effectif est plus important l'association des parents d'élèves décidera d'une nouvelle répartition.

V DIVERS

Suite à l'incendie du bistrot, la salle des associations est mise à la disposition des joueurs de belote.

Bien entendu, les associations pourront se réunir comme auparavant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL d'agonès

le 06 octobre 2005

Présents : J. CAUSSE, M., A. BERTRAND E. PETRIS S. GRANIER, H. POISSON P. TRICOU, M.C. ESPARCEL E. BOURGET. M. Ph. LAMOUREUX

Absent et excusés : MARTIAL Michel qui donne pouvoir à M J. CAUSSE Mme M.JO CAIZERGUES qui donne pouvoir à Mme GRANIER

Mr BERTRAND est nommé secrétaire de séance

Dia

Monsieur le Maire informe le conseil des déclarations d'intention d'aliéner concernant la vente entre Martial Denis et Bedot ranpoise. Et les Héritiers Peyre et Peyrière Serge. Le Conseil municipal ne souhaite pas préempter.

Monsieur Lamouroux intervient pour attirer l'attention des conseillers sur le fait que le POS est ancien. Les conditions d'utilisation des terrains, ainsi que les modes de vie et les objectifs tant de la commune que des Administrations concernées ayant complètement changé, la révision de ce POS doit être menée avec le plus grand soin pour répondre aux nouvelles perspectives.

Remplacement de la secrétaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par suite de l'indisponibilité temporaire de Mme Belmont Dominique pour maladie, il serait nécessaire de prendre

un agent administratif contractuel afin d'assurer le secrétariat.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Cependant les permanences habituelles seront maintenues, un tour de rôle parmi les conseillers étant établi afin de recevoir le public les mardi et jeudi après-midi comme d'habitude. Le remplaçant sera présent tous les samedis matin, pendant toute la durée du congé de maladie de Mme Belmont.

Contrôle de l'assainissement

dans la perspective de la prise en charge par les communes de la responsabilité des assainissement autonome à l'horizon 2006, Monsieur PETRIS informe qu'un projet est en cours à la Communauté de Commune pour passer contrat avec un organisme agréé pour ce type de contrôle.

Concessions au cimetière

une demande d'une personne extérieure à la commune est parvenue en mairie dans le but d'obtenir une concession au cimetière communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, rejette cette demande.

Les Concessions sont désormais réservées aux habitants de la commune et à leurs ayant droit.

Surtaxe de l'eau

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la redevance sur l'eau potable n'a pas évolué depuis 2001. Devant les dépenses à envisager pour les travaux d'assainissement et le renouvellement du système d'adduction d'eau potable, il est urgent d'envisager de nouvelles recettes.

Le Conseil Municipal décide de porter la redevance s'appliquant à la consommation à 0.0450 centimes d'euros, et la redevance abonnement à 30 euros.

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport établi par la DDA sur la qualité et le prix du service public de distribution d'eau potable.

Le conseil municipal l'approuve dans son ensemble mais s'étonne de l'écart important entre le volume mis en distribution et le volume consommé. N'y a-t-il pas moyen de réduire cet écart, qui dénote une perte importante sur le réseau.

Pont suspendu

Si les travaux de réfection du pont suspendu donnent entière satisfaction à tous les habitants de la commune, il convient cependant d'attirer l'attention du Conseil Général sur le manque de visibilité qui a été généré par la nouvelle flèche du pont, ce qui ne permet plus aux utilisateurs, qu'ils viennent de St Bauzille ou d'Agonès, d'être sûrs qu'il n'y a personne en face.

M. PETRIS indique que la surélévation coté St Bauzille est prévue lors des travaux de revêtement.

Les conseillers demandent à ce que cette amélioration soit demandée par lettre.

ADSL

la commune étant désormais desservie par l'ADSL, et nombre de relations avec les différents services administratifs utilisant désormais ce moyen de communication, il convient pour le secrétariat de s'abonner à ce type de service. Par ailleurs, les conseillers utilisateurs de ce type de matériel demandent à ce que le micro-ordinateur de la mairie soit mis à jour tant au niveau des logiciels d'exploitation que des moyens de défense anti-virus.

Travaux

les travaux de réfection de l'appartement et de l'intérieur de la mairie sont désormais terminés. Restent les travaux de toiture qui doivent être effectués avant la fin octobre. (Il convient de relancer M. Riso).

Terrain "Brun"

Monsieur le Maire rappelle que si le parking est commencé, et demande à être ultérieurement complété, le terrain qui lui fait face et qui appartient à la commune aurait bien besoin d'être débroussaillé. Il conviendrait de demander à Claude Causse d'effectuer ce travail.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Sport Culture Jeunesse du Thaurac

Il est convenu de subventionner cette association sur les mêmes bases que l'année dernière, soit la somme de 853 euros, à verser pour la moitié en juillet et pour un quart au 3e et 4e trimestre 2005.

Questions diverses

Proposition de Chris Fisher

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil avait demandé qu'une association soit créée sur la commune pour couvrir, tout particulièrement au niveau de la responsabilité civile, les activités culturelles qui se déroulent sur la commune et dont tout le monde n'a qu'à se louer. M. Fisher de son côté propose de passer par une association déjà existante qui oeuvre dans le même sens, afin d'éviter un doublon. Le Conseil Municipal, d'accord sur le principe, demande à M. Bourget de négocier avec M. Fischer.

Distribution des cadeaux de Noël

il convient d'ores et déjà d'arrêter la date de cette petite fête afin de l'organiser au mieux.

En fonction des disponibilités de chacun des acteurs, elle pourrait avoir lieu soit le samedi 17 décembre, soit le dimanche 18 décembre.

Informations de la population

P. Tricou demande à ce que, systématiquement, à chaque conseil, les conseillers en charge de dossiers tels que réfection du presbytère, assainissement, précisent leur état d'avancement.

- En ce qui concerne l'**assainissement**, l'enquête publique d'approbation du zonage d'assainissement ainsi que de la mise en conformité du Pos avec le zonage d'assainissement est lancée. Elle débutera le 8 novembre et sera close le 8 décembre. L'arrêté de mise à l'enquête est d'ores et déjà publié.

- Pour ce qui est du dossier de la **Mairie, et de la salle de rencontre**, les demandes de subvention ont été faites, dès la fin 2004, auprès de l'Etat (DGE II), de la région et du département (une pour la salle de réunion, une pour les façades et la toiture de la mairie). Si la Préfecture a d'ores et déjà accordé une subvention de 65200 euros, nous restons dans l'attente des réponses de la Région et du Département.

- Concernant les dossiers de **PVR**, les derniers renseignements pris auprès de la DDE laissent supposer que les dossiers étaient prêts. Nous les attendons toujours en mairie.

Chemins de la Vielle et de Valrac : autant le chemin de la Vielle que le bas du chemin de Valrac demandent des interventions rapides pour boucher les trous qui se sont formés à la suite des différentes intempéries. Un devis doit être demandé à M. Barral.

Nom des futurs groupes scolaires : Proposition de Gorniès

Monsieur le Maire fait part de la proposition de Gorniès tendant à faire nommer l'un des deux futurs groupes scolaires en cours de construction du nom de Michel Hollard, chef du Réseau Agir, qui a joué un grand rôle dans la résistance et tout particulièrement dans la sauvegarde de la ville de Londres. 3
le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Panneau de Valrac

M. Bourget fait remarquer que lors des travaux d'électrification, le panneau en bois a été déposé. M. Causse va demander à ce qu'il soit remis en place.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL d'agonès

le 17 novembre 2005

Présents : J. CAUSSE, A. BERTRAND, E. PETRIS, S. GRANIER, H. POISSON P. TRICOU, M.C. ESPARCEL, E. BOURGET, Ph. LAMOUREUX, M. JO CAIZERGUES

Absent et excusés : MARTIAL Michel qui donne pouvoir à Mr A. BERTRAND

Déclassement de la route départementale 108e² entre les PR 1 +420 et 1+720 et reclassement dans la voirie communale.

Suite au conseil municipal du 21 octobre 2004 au cours duquel le conseil municipal avait voté le principe de déclassement de la RD108e² entre le PR 1 +420 et 1 + 720, Monsieur le Maire propose d'adopter la délibération suivante :

Vu les dispositions du Code général des Collectivités Territoriales

Vu les dispositions du Code de la Voirie Routière ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

La Commune sollicite du Conseil Général le déclassement de la route départementale n°108e² entre les PR 1 + 420 et 1 + 720. Cette voie départementale serait déclassée et reclassée dans la voirie communale. Afin d'acter ce transfert, le Département se charge d'organiser les modalités d'enquêtes publiques prévues au Code de la Voirie Routière.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré par 10 voix pour et une abstention,

- accepte le déclassement de la RD 108e² entre les PR 1 +420 et 1 + 720, et son reclassement dans la voirie communale,
- souhaite que le département verse, à l'issue des conclusions de l'enquête publique routière, un fond de concours de 18 300 euros HT correspondant au coût de la remise en état des chaussées,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés au transfert de domanialité de cette voie.

Location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire explique qu'une demande de location de la salle a été formulée par un habitant de la commune pour organiser une fête familiale. Cette salle étant encombrée de divers objets et mobilier, il est décidé à l'unanimité de répondre défavorablement à cette requête.

Assainissement

Monsieur le Maire fait lecture d'un projet de délibération en vue de solliciter de l'Etat une aide plus importante.

Mr le Maire rappelle :

- que la construction du réseau d'assainissement des eaux usées est indispensable pour assurer la protection sanitaire des habitations du village et notre ressource en eau potable située à proximité du village,
- que l'étude du projet confiée à la DDE a permis d'aborder l'étude en concertation avec la commune voisine de St Bauzille de Putois qui a accepté de recevoir nos effluents sur leur station d'épuration par lagunage,
- que le schéma d'assainissement eaux usées adopté par la commune prévoit la construction d'un réseau de collecte pour le village et le hameau de Valrac compte tenu de l'impossibilité de mettre aux normes les assainissements existants et le transport des effluents sur le dispositif d'épuration par lagune de la commune de St Bauzille de Putois,
- que le coût prévisionnel des travaux est de 775 083 euros HT se répartissant comme suit :
 - Réseau de collecte 386 147 euros HT
 - Branchement particulier 55 036 euros HT
 - Réseau de transport 333 900 euros HT

- que pour financer ce projet, la commune a obtenu 324 607 euros d'aide répartie comme suit :

- 40% d'aide du Département sur le réseau de collecte et de transport (subventionnable hors branchement) soit 288 018 euros HT
- 29% d'aide de l'agence RMC pour le réseau de transport sur un montant subventionnable plafonné à 126 172 euros HT soit 36589 euros HT

- que la part restant à la charge de la commune 450 476 euros HT (58%) est trop importante par rapport aux possibilités financières de cette dernière et ne permet pas à ce jour de réaliser le projet,
- qu'en conséquence, pour permettre la réalisation de ce projet indispensable pour la protection de la ressource en eau de la commune. Il propose au Conseil municipal de demander une aide complémentaire à l'Etat au titre de la DGE.

Le conseil municipal ouï cet exposé et décide :

de solliciter l'aide maximum de l'Etat au titre de la DGE pour financer ce projet exemplaire abordé dans l'intercommunalité avec la commune de St Bauzille de Putois, ce qui a évité la construction d'un deuxième dispositif d'épuration à proximité du fleuve Hérault mais augmente le coût du projet.

Une réunion de travail doit avoir lieu le jeudi 24 novembre à la mairie avec la DDE afin d'étudier les modalités de consultation, sans que la commune ne soit engagée définitivement.

Chemin d'Agonès à la Vieille, CR4 dit chemin de l'or.

Monsieur E. PETRIS demande que le dossier du chemin de l'or soit repris à l'ordre du jour du prochain conseil municipal afin d'en terminer avec cette affaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 15.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL d'agonès

le 14 février 2006

Présents : Mr J. CAUSSE, Mr M. MARTIAL, Mr A. BERTRAND, Mr E. PETRIS, Mme S. GRANIER, Mme H. POISSON, Mme M.C. ESPARCEL, Mr E. BOURGET,

Absents et excusés : M. LAMOUREUX, Mr P. TRICOU, Mme M.JO CAIZERGUES qui donne pouvoir à Mme GRANIER

Mr BERTRAND est nommé secrétaire de séance

ENQUETE PUBLIQUE

Dispositions du schéma général d'assainissement et du zonage d'assainissement

mise en conformité du Pos avec le schéma général d'assainissement

A la suite de l'enquête publique qui s'est déroulée en mairie, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de conclusions du commissaire enquêteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 123 -10, L 123-12, L 123-13, R 123-19, R 123-24, R 123-25 vu la délibération du Conseil municipal en date du 03.03.1987 ayant approuvé le Pos, modifié successivement par délibération des 11.10.1990 et 26.05.1995

vu l'arrêté en date du 04 octobre 2005 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le schéma général d'assainissement et le zonage d'assainissement, ainsi que la mise en conformité du Pos avec le schéma général d'assainissement, entendu le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur

considérant que les projets de schéma général d'assainissement comme de modification du Pos (devenu PLU) tels que présentés sont prêts à être approuvés

DECIDE

- d'approuver le schéma général d'assainissement et son zonage
- de mettre le Pos en conformité avec le schéma général

d'assainissement

la présente délibération sera affichée pendant 1 mois en Mairie, mention de cet affichage sera insérée en caractère apparent dans un journal diffusé dans le Département

la présente délibération accompagnée du dossier de Pos modifié, sera transmise au Préfet

la délibération approuvant le schéma général d'assainissement ainsi que la modification du Pos (devenu PLU) sera exécutoire dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité citées ci-dessus

le plan d'occupation des sols (devenu Plan Local d'urbanisme) modifié est tenu à la disposition du public à la mairie d'Agonès et à la Préfecture de l'Hérault aux jours et heures habituels d'ouverture.

ETUDE D'UN PVR

Quartier des Garrigues

MM. Acco, Pichet et Combernoux, de la DDE, M.

Paumplume de la Saur et un représentant d'EDF se joignent à la réunion à titre de techniciens pour expliquer au conseil municipal l'état d'avancement du projet.

Plusieurs projets sont présentés pour l'établissement d'un PVR dans le quartier des Garrigues. Compte tenu de la spécificité du mode de financement d'un PVR, il s'avère que la part restant à charge de la commune dépasse les possibilités financières actuelles de cette dernière.

Sur les conseils des techniciens, il semble que l'étude d'un PAE soit plus indiquée en la circonstance.

Le Conseil Municipal demande donc à la DDE d'établir un projet de PAE dans ce secteur, dans les délais les plus courts afin de pouvoir prendre sa décision définitive en toute connaissance de cause.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 h 30

1. Décision modificative

Il s'agit d'ajustement de crédits en fonctionnement compte tenu de l'augmentation importante du nombre de repas de cantine et en investissement afin de remplacer du matériel volé. Il convient également d'adopter les opérations d'ordre de caractère patrimoniales décrites dans la seconde partie du tableau.

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chap 12 : Charges du personnel

64111 : - 16 000€ répartition 211
6451 : - 5 000€ répartition 211
6453 : - 7 000€ répartition 211

Chapitre 011 : Charges à caractère général

6042 : +21 000€ répartition 251

Chapitre 66 : Charges Financières

668 : + 7 000€ répartition 020

Section d'investissement :

Dépenses :

Opération 901 : Acquisition de mobilier scolaire : article 2184 répartition 212 = +1 500 €
Opération 906 : Informatisation des écoles : article 2183 répartition 212 = + 4 000 €
Opération 914 : aménagement du Castellans : article 2313 répartition 96 = - 5 500 €

Adoptée à l'unanimité.

2. Tableau des effectifs

Il s'agit de la création d'un poste d'attaché territorial et d'un poste d'ATSEM pour le personnel ayant réussi leur concours. Le poste de rédacteur ainsi libéré sera supprimé après avis du CTP. Le poste d'agent d'entretien libéré sera pourvu par un personnel CEC arrivant en fin de contrat à l'école maternelle à Ganges. (tableau ci-joint).

Monsieur Rigaud félicite le personnel qui a réussi les concours professionnels et souligne l'effort qui est fait par la collectivité pour la formation de son personnel.

Adoptée à l'unanimité.

3. Régime indemnitaire

Le régime indemnitaire intègre les agents de la crèche rattachés depuis le 1^{er} janvier 2005 à la Communauté de commune au même niveau que l'ensemble du personnel.

Indemnité Forfaitaire pour travaux supplémentaires

Bénéficiaires :

Membres des cadres d'emploi suivants :

- Attaché (Chargé de Mission)

- Educateur des APS (au-delà du 8^{ème} échelon)

Titulaire ou non titulaire, à temps complet ou à temps incomplet.

Le montant de référence du grade peut être multiplié par un coefficient multiplicateur allant de 1 à 8.

- Attaché (non titulaire) 1 034.49 € X 1,50

X 1 = **1 551.74 €**

- Educateur des APS (au-delà du 8^{ème} échelon)

822.64 X 1 X 1 = **822.64 €**

Montant de l'IFTS : 2 374.38 €

Le montant de l'IFTS sera versé annuellement.

Indemnité d'exercice de missions des préfectures des personnels de la filière technique

L'indemnité d'exercice de missions des préfectures peut être attribuée aux agents de la filière technique relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise, des agents techniques, des gardiens d'immeuble, des agents de salubrité, des conducteurs de véhicules et des agents d'entretien sur la base des montants de référence suivants :

- Chef de Garage principal : 838.47 € X coefficient 1 = 838.47 €

Indemnité d'Administration et de Technicité

Le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002, suite à la loi sur la réduction du temps de travail, a institué l'indemnité d'administration et de technicité (IAT). L'IAT a pour objet de se substituer aux régimes d'indemnisation forfaitaire des heures ou travaux supplémentaires.

Les bénéficiaires :

Les agents titulaires et stagiaires employés à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet appartenant à la catégorie C et en cas de traitement inférieur à l'IB 380, aux agents de catégorie B.

Le montant :

Le montant moyen annuel de l'IAT est calculé par application à un montant de référence annuel par grade, d'un *coefficient multiplicateur d'ajustement compris entre 1 et 8*. Ce montant annuel de référence est indexé sur la valeur du point d'indice de la fonction publique. Le montant maximum de l'enveloppe de l'IAT calculé pour chaque grade correspond au montant de référence du grade multiplié par le coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8 et par le nombre d'agent dans ce grade :

(Voir Tableau en fin de CR)

L'attribution individuelle est liée à l'appréciation que l'autorité territoriale porte sur la qualité du service rendu par l'agent.

Le montant de l'IAT sera versé annuellement.

Le personnel de la crèche qui a été transféré obligatoirement à compter du 1^{er} janvier 2005 à la Communauté de Communes continuera de bénéficier, comme cela a été fait pour l'ensemble du personnel de la Communauté, du régime indemnitaire instauré dans leur ancienne collectivité à savoir la prime de fin d'année (instituée avant 1984) et la prime forfaitaire mensuelle des auxiliaires de puériculture, conformément à l'article L5211-4-1 du CGCT. Le montant pour la prime de fin d'année 2005 s'élève à 545 € brut par agent soit un total de 7 630.00 €.

Adoptée à l'unanimité.

4. Prix des repas de cantine.

L'arrêté ministériel du 5 juillet 2005 autorise une augmentation de 2,2 % du prix du repas de cantine.

La précédente augmentation au sein de la Communauté de communes a eu lieu en janvier 2005. Elle était de 2 % conformément à l'arrêté ministériel de fin 2004.

Il est proposé pour le 1^{er} janvier 2006 d'appliquer l'augmentation autorisée pour l'ensemble des écoles de la Communauté de communes.

Tarif A passe de 2,80 à 2,86 arrondi à 2,85

Tarif B passe de 3,97 à 4,05

Tarif C passe de 5,30 à 5,41 arrondi à 5,40

Adoptée à l'unanimité.

5. Convention avec le cinéma Arc-en-ciel.

Le cinéma Arc-en-Ciel, propriété de la Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises est un élément important de l'attractivité du territoire communautaire sur le plan culturel et des loisirs. La Communauté de communes souhaite le faire mieux connaître des jeunes du secteur.

Compte tenu de la compétence de la collectivité en matière scolaire, il est convenu d'acheter à madame Paris, locataire et gestionnaire du cinéma, 1000 places à 5,20€ (tarif réduit) afin d'en faire profiter les scolaires de notre territoire.

Le cinéma Arc-en-Ciel s'engage à honorer les places ainsi achetées par la collectivité de la façon suivante :

- Pour les plus jeunes des écoliers en organisant en coopération avec la Communauté de communes et les chefs d'établissements des projections spéciales en proposant un choix de trois films différents. Ces projections seront organisées avant la fin de l'année 2005.
- Pour les plus âgés des écoliers en délivrant à la Communauté des billets qui seront distribués par elle en liaison avec les chefs d'établissements. Ces billets seront valables pour n'importe quelle séance ordinaire du cinéma jusqu'à la fin de l'année 2005.

Au cas ou pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité ou du cinéma Arc-en-Ciel, toutes les séances n'auraient pu être organisées et/ou tous les billets individuels utilisés d'ici fin 2005, le cinéma s'engage à les honorer pendant le premier trimestre 2006.

Monsieur Gaubiac fait part de sa crainte de voir se créer un précédent pour les entreprises en difficultés.

Monsieur Faidherbe souhaite un cinéma dont la viabilité puisse être pérennisée. Il aurait préféré une aide sur la durée plutôt que ponctuelle.

Monsieur Servier fait remarquer qu'il n'est pas créé de précédent puisque le cinéma est la propriété de la Communauté et qu'il remplit une tâche importante culturelle et de loisir sur notre territoire. D'autre part toute activité comporte des risques. Ceux-ci ont été soigneusement pesés par le groupe de travail et le bureau.

Adoptée à l'unanimité.

6. Subvention à l'office de tourisme Cévennes Méditerranée

Afin d'aider l'office de tourisme à résoudre ses problèmes de trésorerie, il convient de délibérer pour lui verser la subvention de 6350€ votée pour le volet tourisme de l'association de pays désormais dissoute.

Il convient également de prévoir dès maintenant la subvention 2006 (75000€) afin de pouvoir verser dès le début de l'année, un acompte qui évite une rupture de la trésorerie de l'office de tourisme.

Adoptée à l'unanimité.

7. Natura 2 000

La Communauté des communes est sollicitée par monsieur le Préfet pour donner un avis sur le sur les périmètres de ces zones. Les communes de notre territoire concernées sont : St Bauzille de Putois – Moulès et Baucels – Ganges – St Julien de la Nef – Sumène – St Roman de Codrières pour le périmètre site Gorges du Rieutord - Fages – Cagnasses et Gornières pour le périmètre site Gorges de la Vis et Cirque de Navacelles.

La discussion est globale concernant les deux périmètres. Interviennent notamment.

Messieurs Dusfour, Carlu, Chanal, Toulouse, Gonzalvez, Petris, Fratissier.

Tous les délégués qui s'expriment se déclarent très attachés à la préservation des paysages et des espèces. Tous déplorent les procédures de consultation qui ne permettent pas une réflexion suffisante. La commune de Gornières fait part de sa déception quant au fonctionnement du système dans le périmètre dont elle dépend et le peu d'écoute accordée aux représentants du territoire. L'incertitude continue à régner en ce qui concerne les conséquences pratiques de ces périmètres, notamment pour les agriculteurs. Plusieurs délégués dont

les conseils municipaux ne se sont pas encore prononcés, s'abstiendront.
Le texte suivant est mis au voix pour chacun des périmètres.

La Communauté de communes des Cèvennes Gangeoises et Suménoises est sollicitée pour avis par les services de l'Etat sur deux périmètres Natura 2000 : Le site LR 21 gorges du Rieutord-Fages-Cagnasses et le site gorges de la Vis et cirques de Navacelles.

Le Conseil de Communauté tient à faire les remarques suivantes.

Les dossiers sur lesquels doit se fonder l'avis de notre collectivité sont des généralités sur la protection des espèces et les biotopes susceptibles de les héberger ainsi que des fiches techniques usuelles concernant certaines espèces. Nous ne disposons donc d'aucun des éléments scientifiques mis en avant pour délimiter ces périmètres. Il serait nécessaire de pouvoir étudier ces documents pour nous prononcer en connaissance de cause.

Ainsi donc la présente consultation des collectivités territoriales apparaît une fois de plus comme étant de pure forme dans la procédure actuelle.

Le Conseil de communauté est particulièrement attentif aux questions relatives à la protection de l'environnement et du cadre de vie et également à la pérennité des activités traditionnelles du monde rural dont on peut dire qu'elles ont assuré depuis des lustres la protection de la diversité des paysages et des espèces.

Considérant l'absence dans le dossier des éléments scientifiques nécessaires,
Considérant le cadre rigide imposé, et le flou persistant dans les mesures de protection et leur évolution dans le temps, le conseil de communauté donne un avis défavorable aux deux périmètres.

Adoptée à l'unanimité moins 7 abstentions.

8. Théâtre Albarède.

Monsieur Servier présente les conclusions du groupe de travail théâtre qui ont déjà été évoquées en bureau. Au cours de la discussion interviennent notamment Mme Bourrilhon, Messieurs Chanal, Petris, Gonzalvez ...

Le théâtre albarède propriété de la commune de Ganges a été récemment fermé pour des raisons de sécurité. Les nombreux spectateurs qui assistaient régulièrement aux représentations proviennent en majorité de toutes les communes de la Communauté et au-delà. Compte tenu de l'importance de cet équipement pour l'attractivité du territoire communautaire, il est proposé que la Communauté de communes prenne à sa charge la réhabilitation de cet équipement afin de permettre sa réouverture dès que possible.

Monsieur Rigaud précise qu'en cas de prise en charge de la réhabilitation par la Communauté de communes, la ville de Ganges s'engage à continuer à verser tous les ans le financement actuel du fonctionnement du théâtre et de mettre l'agent employé à 30 heures par semaine à disposition gratuitement.

A l'unanimité le Conseil décide d'ajouter une délibération à l'ordre du jour.

Le Conseil décide de déclarer d'intérêt communautaire l'opération "Réhabilitation du Théâtre Albarède" de Ganges. Il demande à toutes les communes membres de la Communauté de prendre des délibérations correspondantes.

La Communauté de communes pourra dès sa compétence confirmée, engager en 2006 les études pour la réhabilitation. Celle-ci devrait être limitée à 1 million d'Euros. Le montant des subventions, Etat-Région-Département devrait atteindre 80 % de cette somme.

Madame Bourrilhon précise qu'une saison "hors les murs" est en préparation pour maintenir une activité théâtrale pendant la période de fermeture. Différentes communes de la Communauté pourraient recevoir des spectacles.

Adoptée à l'unanimité.

Questions diverses:

- Le Conseil est d'accord pour que Monsieur Carluay soit désigné par le Président pour le représenter à la conférence sanitaire de notre territoire.

- Monsieur le Président informe le Conseil que malgré l'avis favorable de la CROS, Monsieur le Préfet n'autorise pas la mise en chantier de la M.A.S faute de disposer des financements nécessaires pour le fonctionnement. Un recours gracieux a été déposé et des interventions multiples sont en cours pour tenter de dégager les crédits nécessaires.

GRADE	MONTANT	COEFFICIENT	NOMBRE	TOTAL
Rédacteur	564.54 €	3	1	1 693.62 €
Agent administratif	419.56 €	1.5	1	629.34 €
Agent d'entretien	430.86 €	1.5	1	646.29 €
Agent d'entretien qualifié	430.86 €	1.5	1	646.29 €
Agent de salubrité	430.86 €	1.5	2	1 292.58 €
Agent de salubrité qualifié	445.26 €	1.5	2	1 335.78 €
Agent de salubrité principal	450.40 €	1.5	1	630.60 €
Agent de salubrité en chef	469.94 €	1.5	1	704.91 €
ATSEM 1 ^{ère} classe	445.26 €	1.5	1	667.89 €
ATSEM 2 ^{ème} classe	430.86 €	1.5	3	1 938.87 €
ATSEM 2 ^{ème} classe 30H	369.29 €	1.5	2	1 107.87 €
Agent d'entretien 30H	369.29 €	1.5	5	2 469.68 €
Agent d'entretien qualifié 30H	369.29 €	1.5	2	1 107.87 €
Agent d'entretien qualifié 27H30	338.53 €	1.5	3	1 523.37 €
Agent d'entretien 20H	246.19 €	1.5	1	369.29 €
Agent d'entretien qualifié 20H	246.19 €	1.5	1	369.29 €
Agent d'entretien 8H	98.49 €	2	1	196.99 €
Agent de salubrité à 17h30	215.43 €	1.5	1	323.15 €
Agent de salubrité à 30h	369.29 €	1.5	1	553.94 €
Agent administratif 30 H	359.60	1.5	1	539.41 €
TOTAL				18 747.03 €

Solution des mots croisés page 10		1	2	3	4	5	6	7	8	9
	A	F	E	R	N	A	N	D	E	L
	B	L	U	I		I		A	N	E
	C	O	R	N	E	M	E	N	T	S
	D	R	O	C		I		O	R	E
	E	E	P	A	N	O	U	I	E	
	F	T	E	G		N	E	S		O
	G	T	E	E		S	L	E	E	P
	H	E	N	S	L		E	S	T	E

ETAT CIVIL

- ¹ Agonés - ² St Bauzille - ³ Montoulieu -

NAISSANCES

¹ BRETON Maël,

De BRETON Maxime et de MOULS Camille

¹ HUGON Perrine

De HUGON Wwilfrid et de CYPRIEN Laurence

¹ ORTS Maëlis

De ORTS Sylvain et de ARNAL Rachel

² MORA Roman

De MORA Julien et de LAPORTE Stéphanie

MARIAGES

DECES

² LE GUILLOU Paul décédé le 13/01/06

² LERMA Kévin décédé le 15/01/06

² ISSERT Gaston décédé le 17/01/06

² DUPONT Gilbert décédé le 29/01/06

² BONNEAU Jacqueline
Vve FOUGEAT décédée le 11/02/06

² GAUSSERAND Lucile Jeanne
Vve CARBENT décédée le 13/02/06

² TRICOU Charles décédé le 19/01/06

² RAMBOZ Odette décédée le 21/03/06

² NAVEL Rachel Décédée le 30/03/06

L'Agenda

Manifestations prévues à ce jour

- 20 mai 2006 : **Repas Dansant**. Organisé par le Foyer Rural de Saint Bauzille
- 12 et 13 mai : **Braderie annuelle**
- 19, 20 et 21 mai : **Exposition de peintures** par "Les amis des beaux arts"
- 3 et 4 juin : sur les Berges de l'Hérault la **Fête du vélo**.
- le 24 juin : K'DANSE organise la **Fête de la danse**.
- le 30 juin : le spectacle **FLAMENCO**.
- le 30 juin : **Kermesse** de l'école du Thaurac
- 3, 4, 5 et 22 juin : **Challenge de pétanque**
- Du 16 au 21 juillet : **Séjour pleine nature** à Meyrueis organisé par l'OMSC (centre aéré)
- du 4 au 7 août : **Fête votive** de St Bauzille
- 20 août : Les 10^{ème} foulées du Thaurac

ANIMATIONS A MONTOLIEU

- LE 17 juin : Rassemblement de 2 chevaux dans le village avec bourse aux pièces et animations diverses.
- Le 24 juin : Traditionnel **feu de la Saint-Jean** : repas champêtre sur la place avec des chansons et de la bonne humeur !
- Le 8 juillet : Soirée étape de « **La route du sel** », événement à ne pas manquer ! Spectacle Equestre au théâtre de verdure
- Le 15 juillet : **Passage du tour de France** : cette course de vélo légendaire traversera notre village ; préparez le pique-nique !
- Le 29 juillet : **Fête du village** : repas champêtre sur la place et on danse !



L'Asphodèle